



SAGE
YÈVRE-AURON

Commission Locale de l'eau



Commissions thématiques

**Comptes rendus des réunions
relatives à l'élaboration des
scénarios contrastés du SAGE**



Novembre - Décembre 2008
Janvier - Février 2009

Sommaire

1.	Commission « Qualité de l'eau ».....	'
1.1.	Réunion du 26 novembre 2008.....	3
1.2.	Réunion du 20 janvier 2009.....	-
2.	Commission « Gestion quantitative ».....	%
2.1.	Réunion du 28 janvier 2009.....	%
3.	Commission « Milieux aquatiques et remarquables ».....	&
3.1.	Réunion du 9 décembre 2008.....	&
3.2.	Réunion du 3 février 2009.....	'
4.	Commission « Valorisation économique et touristique ».....	(%)
4.1.	Réunion du 8 décembre 2008.....	(%)
4.2.	Réunion du 29 janvier 2009.....	()
5.	Commission « Canal de berry ».....) %
4.1.	Réunion du 3 décembre 2008.....) %
4.2.	Réunion du 21 janvier 2009.....) +



COMPTE – RENDU DE LA RÉUNION DU **26 NOVEMBRE 2008**
DE LA COMMISSION « **QUALITÉ DE L'EAU** »

RÉUNION N° I POUR L'ÉLABORATION
DES SCÉNARIOS CONTRASTÉS DU SAGE

Ordre du jour de la réunion

- Tour de table
- Méthode de consultation des commissions pour l'élaboration des scénarios contrastés
- Présentation des conclusions du scénario tendanciel
- Débats et pistes de réflexions
- Prochaine date de réunion

Étaient présents :

BARACHET Gérard (Vice-président de la Fédération du Cher pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique – FDPPMA 18), BOUAL Roland (Maire-adjoint de St Germain du Puy, Vice Président de la CLE), BOUTÉVILLAIN Michel (Chef de la SD18 de l'ONEMA), CADORET Vincent (Animateur du SAGE Yèvre-Auron, CG18), CHÉRON Yves (Administrateur de Nature 18), DELEUZE Jean-Marie (Vice-président de la CLE, Maire de Verneuil), De MASSOL Dominique (CCI du Cher), GOURDIN Pierre-Marie (Union Départementale des Syndicats d'Irrigants et de Gestion des Eaux du Cher), HUCHINS Robert (Vice-président de Bourges Plus), JAMET Jean-Louis (Mairie de Nérondes), LAINÉ Pierre (Secrétaire-adjoint de la Chambre d'Agriculture), MARQUET Sylvie (DDASS18), ROUSSEAU Mathieu (Chargé d'étude, FDPPMA 18).

I. Introduction

1.1. Présentation de la démarche

Après un tour de table, M. Cadoret rappelle le contexte dans lequel s'inscrit cette réunion de la commission qualité de l'eau : l'élaboration des scénarios contrastés du SAGE Yèvre-Auron. En effet, ces scénarios visent à évaluer les possibilités d'action pour atteindre le bon état des eaux le plus rapidement possible.

Ces scénarios sont dits « contrastés » en opposition au scénario tendanciel qui présente la manière dont évoluerait l'état global de la ressource en eau sans mise en œuvre d'une politique volontariste, sans SAGE.

Cette réunion de la commission a permis à chaque membre de s'approprier les conclusions du scénario tendanciel puis de débattre sur les pistes d'actions envisageables. Une seconde réunion de la commission, à laquelle le bureau d'étude en charge de l'élaboration des scénarios contrastés sera présent, sera l'occasion d'échanger sur les propositions qui seront faites et d'y apporter les compléments jugés utiles pour l'écriture de ces scénarios.

1.2. Date de la prochaine séance

La date de la **prochaine séance** a été fixée au mardi 20 janvier 2009 à 14h00 dans les locaux du Conseil général du Cher, Route de Guéry.

2. Présentation du scénario tendanciel

M. Cadoret présente les principales conclusions du scénario tendanciel, rappelées dans la note de synthèse diffusée aux membres de la Commission.

M. De Massol souhaite savoir si toutes les actions en cours ont été considérées dans le scénario tendanciel. M. Cadoret précise que toutes les actions engagées au moment de la rédaction du rapport ont été prise en compte. Les projets à peine émergents n'ont pas été considérés compte tenu de l'incertitude de leur mise en œuvre. C'est le cas pour le projet de retenue collinaire localisée à Rians dont l'étude de faisabilité est toujours en cours.

3. Débats, premières pistes de réflexion

3.1. Sur les pollutions diffuses par les nitrates

M. Lainé souligne l'inertie du milieu naturel. En effet une récente étude de datation de la nappe du Porche montre que le temps de renouvellement de l'eau est compris entre 3 et 10 ans. De ce fait, les mesures engagées ont une incidence sur l'eau « jeune ».

A ce sujet, Mme Marquet précise que cette étude estimait à 60% la part d'eau souterraine âgée de plus de 10 ans dans la nappe d'alimentation des captages du Porche. Elle souligne le fait que cela représente une difficulté qui soulève certaines inquiétudes pour l'amélioration rapide de la qualité de la ressource souterraine.

M. Huchins souligne que la reconquête de la qualité de l'eau de la nappe du Porche devra passer par une modification des pratiques agricoles en augmentant le taux de contractualisation des MATER prévue dans le contrat de bassin versant actuellement en cours d'élaboration. Il souligne de plus que Mme Le Préfet poursuit aussi cet objectif.

M. Cadoret précise que ce contrat permettra la mise en œuvre d'actions coordonnées ainsi que la mise en place d'une animation par la Chambre d'agriculture sur ce bassin versant. Ce contrat devrait être signé par Bourges Plus, L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ainsi qu'Épis-Centre.

Mme Marquet précise que ce type de contrat vise à lutter contre les pollutions diffuses et que cela vient en complément de la mise en place des périmètres de protection (PPC) dont l'objectif est d'éviter les pollutions ponctuelles. De plus, le captage du Porche a été classé parmi les captages stratégiques du Département et que ceux-ci feront l'objet d'un pilotage par arrêté préfectoral. Cela s'ajoutera à la révision du PPC.

M. Chéron souhaite connaître l'utilité du second réservoir construit le long de la canalisation amenant l'eau de Loire à Bourges. M. Huchins répond que ce réservoir permet de réaliser un traitement pour assurer la potabilité de l'eau lors de son arrivée à Bourges. Il ajoute que le taux de dilution actuel est de 30% d'eau de Loire pour 70% d'eau des captages du Porche.

Mme Marquet estime qu'il sera difficile d'atteindre le bon état rapidement et que même si aujourd'hui il y a une stabilisation du taux de nitrates dans la ressource, il n'est pas de même pour les pesticides dont le taux continue d'augmenter.

M. Lainé note que le contexte agronomique sur le bassin du Porche est semblable à celui autour de Châteauroux où des mesures agro-environnementales ont été mises en place aboutissant à une baisse des apports de nitrates dans les cultures. La question de l'articulation du 4^{ième} programme de la Directive nitrates avec les actions à mener sur le bassin du Porche est posée.

Mme Marquet estime que les modifications de pratiques apporteront une amélioration mais que cela risque de ne pas être suffisant. Une solution efficace sera de mettre 20 à 30% de la SAU en prairie. M. Gourdin attire l'attention des membres de la commission sur les contraintes économiques croissantes qui pèsent sur les agriculteurs.

MM. Barachet et Boutévillain s'accordent à dire que la priorité doit être la reconquête de la qualité de la ressource locale par la mise en œuvre d'actions conséquentes.

M. Lainé évoque le fait que l'agriculture biologique permettrait de régler les problèmes des pesticides mais pas des nitrates. M. Barachet estime que la culture du maïs n'est pas forcément appropriée à ce type de sol.

M. Huchins ajoute que, dans le cadre du contrat territorial du Porche, il sera demandé un changement des pratiques culturales, par exemple avec la culture de l'orge de brasserie dont le taux de protéines est moindre et donc demandant moins d'intrants, en association avec Épis-Centre.

M. Boutévillain évoque la production de foin en vallée, aidée par les MAE et M. Lainé évoque la filière biomasse (chaudière bois) qui pourra passer par la mise en prairie de parcelles sans élevage. Mme Marquet précise que cela pourrait se faire avec une indemnisation. Par ailleurs, le développement de l'agriculture biologique aux grandes exploitations doit être envisagé.

M. Boual estime qu'il faudra trouver des solutions en restant réaliste face au constat du scénario tendanciel qui semble partagé de tous. Il ajoute que ces objectifs de bon état sont à atteindre mais qu'il existe des contraintes non négligeables. Il faudra faire autrement, bouger les curseurs et envisager toutes les possibilités dans les réflexions à venir.

Il s'agira donc de trouver des solutions innovantes.

M. De Massol estime qu'une qualité dégradée de la ressource pourrait être un frein au développement de la vie économique en imposant des contraintes à l'implantation de nouveaux industriels ou agriculteurs. Il ajoute que cela devra être pris en compte dans le pré-bilan environnemental de la pré-étude du SCOT.

M. Rousseau précise que la loi Grenelle fixe des objectifs à atteindre mais que les moyens manquent encore.

Enfin, M. Barachet attire l'attention sur le fait que la restauration de l'hydromorphologie des cours d'eau contribuera à la reconquête de la qualité de l'eau.

3.2. Sur les pollutions diffuses par les pesticides

Les membres de la commission s'accordent à dire que les pratiques agricoles en matière d'utilisation des pesticides sont tout à fait satisfaisantes. Cependant, leur utilisation à grande échelle implique un flux important. Certaines pistes d'actions ont d'ores et déjà été évoquées : agriculture biologique, objectif du Grenelle, interdiction de molécules.

L'utilisation de ces produits par les particuliers à des doses fortes peut avoir un impact ponctuel sur le milieu naturel. Ce phénomène est observé dans les Marais de Bourges, où l'impact est d'autant plus dommageable étant donné la proximité de l'eau. M. Chéron précise qu'en effet cela est ponctuellement préjudiciable mais que ce n'est qu'une partie infime du flux de produits sur le territoire du SAGE. M. Boutévillain ajoute qu'une prévention est à mener dans les marais et que les services de police de l'eau pourraient éventuellement verbaliser.

Le cas des Marais de Contres est évoqué.

M. Huchins demande de quelle manière se fait le nettoyage du matériel dans les exploitations agricoles. M. Boutévillain répond que ces pratiques sont très encadrées, qu'il existe des fiches de recommandations mais que les accidents sont possibles.

3.3. Sur l'assainissement domestique

M. Barachet estime que l'antériorité pèse sur cette problématique.

Mme Marquet indique que la DDASS estime que la quantité d'azote organique rejetée par les ANC est très faible par rapport aux apports d'origine agricole. Concernant le phosphore, pas d'incidence pour les ANC mais le flux est significatif pour les stations d'épuration (STEP).

M. Boual souligne le fait que les STEP sont à l'origine d'une concentration de la pollution.

Il est mentionné que la présence de métaux lourds a été constatée sur l'Yèvre et sur le Barangeon (ex : cuivre). La cas de la STEP du Chatelet est aussi mentionné : des fonds publics ont été investis pour répondre aux exigences de l'usine Doux qui vient d'être contrainte d'arrêter son activité.

M. Boutévillain soulève le problème de l'élimination des matières de vidanges. M. Cadoret indique que le Conseil général va réaliser le schéma départemental d'assainissement ainsi que celui d'élimination des matières de vidange. Ces schémas départementaux permettront de cibler de manière plus efficace les investissements à mener.

3.4. Sur les plans d'eau

M. Barachet souligne la problématique particulière au bassin versant du Barangeon, bien que préservé, et qui est celle des plans d'eau. En effet, ces derniers altèrent la qualité de l'eau par une augmentation de la température et de l'eutrophisation.

M. Boutévillain estime que l'assèchement d'une partie des plans d'eau doit être envisagé. Il ajoute que les étangs sont localisés par interprétation d'ortho-photos.

3.5. Sur la base aérienne d'Avord et l'ETBS

Mme Marquet précise que les modalités de gestion de l'eau de la base vont faire l'objet d'un examen en CODERST début 2009.

M. Boutévillain suggère que soient associés les services compétents de la base aux travaux des commissions.

Il est également proposé que les services des routes du CGI8 ainsi que ceux de la SNCF soient associés.

3.6. Sur la récupération des eaux pluviales

Mme Marquet précise à nouveau la position du ministère de la santé sur ce point « Il existe un risque sanitaire à faire entrer une eau non potable dans les habitations ». Il existe en effet une possibilité d'interconnexion avec le réseau d'eau potable. Les gains sont estimés faibles au vu des risques potentiels.

Par contre, la récupération de l'eau de pluie pour l'usage extérieur est autorisée.

M. Boual indique que, sur la commune de St Germain du Puy, les eaux pluviales des parkings sont récupérées pour alimenter les réserves incendies. Le PLU doit prévoir les conditions de récupérations autant sur les parties communes que sur les parties privées.

M. Boutévillain ajoute que les eaux pluviales représentent une charge hydraulique et un flux polluants qu'il convient de traiter par la mise en place de bassins tampons.



COMPTE – RENDU DE LA RÉUNION DU **20 JANVIER 2009**
DE LA COMMISSION « **QUALITÉ DE L'EAU** »

RÉUNION N°2 POUR L'ÉLABORATION
DES SCÉNARIOS CONTRASTÉS DU SAGE

Ordre du jour de la réunion

- Tour de table
- Retour sur le compte-rendu de la dernière réunion
- Rappel des objectifs : pistes et leviers d'action pour l'amélioration de la qualité des eaux
- Débats et pistes de réflexions

Étaient présents :

BARACHET Gérard (Vice-président de la Fédération du Cher pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique – FDPPMA 18), BESSEY Cyril (Agence de l'Eau Loire Bretagne), BOUAL Roland (Maire-adjoint de St Germain du Puy, Vice Président de la CLE), CADORET Vincent (Animateur du SAGE Yèvre-Auron, CGI 18), CHÉRON Yves (Administrateur de Nature 18), DARNE Olivier (SATESE du Cher), DELEUZE Jean-Marie (Vice-président de la CLE, Maire de Verneuil), DENNETIERE Jean-René (ONEMA – SD18), M. DESPAUX (Chef du SATESE 18), GOURDIN Pierre-Marie (Union Départementale des Syndicats d'Irrigants et de Gestion des Eaux du Cher), LAINÉ Pierre (Secrétaire-adjoint de la Chambre d'Agriculture), MARQUET Sylvie (DDASS 18), MOUSSEAU Thomas (DDEA 18, chef du Bureau GRE), ROUSSEAU Mathieu (Chargé d'étude, FDPPMA 18).

I. Introduction

1.1. Présentation de la démarche

Après un tour de table, M. CADORET rappelle le contexte dans lequel s'inscrit cette réunion de la commission qualité de l'eau : l'élaboration des scénarios contrastés du SAGE Yèvre-Auron. En effet, ces scénarios visent à évaluer les possibilités d'action pour atteindre le bon état des eaux le plus rapidement possible.

Ces scénarios sont dits « contrastés » en opposition au scénario tendanciel qui présente la manière dont évoluerait l'état global de la ressource en eau sans mise en œuvre d'une politique volontariste, sans SAGE.

Cette réunion de la commission a permis à chaque membre de débattre sur les pistes d'actions et les leviers envisageables.

1.2. Examen du compte-rendu de la réunion du 26 novembre 2008

Le terme « pratiques très satisfaisantes », p5, pour parler de l'emploi des pesticides par les agriculteurs ne semble pas adapté. Il faudra parler d'une amélioration dans les pratiques mais souligner que la situation en termes d'impact sur le milieu n'est pas satisfaisante.

Aussi à la p5 : M. DARNE (SATESE) demande que dans le paragraphe sur l'assainissement soit précisé que le schéma évoqué traite non seulement des matières de vidange mais aussi des déchets d'assainissement.

2. Débats et pistes de réflexion

2.1. Sur les pollutions diffuses par les nitrates

- **Connaissances**

Mme MARQUET rappelle les captages retenus comme prioritaires sur le SAGE :

- captage du Porche à Bourges : contrat de BV en cours
- captage de Soulangis : mise en place d'un contrat de BV prévue.

- **Pollutions d'origine non agricole**

M. LAINÉ demande à ce que les actions du SAGE ne ciblent pas que l'agriculture, la profession ayant déjà fourni de gros efforts et que les autres sources de pollutions soient également prises en compte.

- **Pollutions par l'activité agricole**

M. BARACHET souligne qu'il ne peut y avoir de réelle amélioration sans une augmentation de la diversification des cultures. En outre, le SAGE peut jouer un rôle dans le maintien des jachères et des prairies, notamment dans un contexte instable au niveau européen et national (suppression de l'obligation de jachère en 2008 pour faire face à la crise céréalière).

M. MOUSSEAU ajoute qu'il faudrait mettre en place des cultures moins exigeantes en nitrates dans les zones stratégiques (ex : captage du Porche). Toutefois, ces cultures ayant moins de débouchés, il est intéressant pour cela de mettre place des partenariats, par exemple avec Epis-Centre. La coopérative a d'ailleurs signé dans ce sens le contrat de BV du Porche.

Ainsi le SAGE pourrait proposer une sectorisation sur laquelle les cultures seraient adaptées en fonction :

- des caractéristiques du sol
- des enjeux (ex : enjeu AEP)

Sur des secteurs à enjeu fort (enjeu AEP sur le BV du Porche, par exemple), une évolution vers des systèmes de biomasses avec prairies sans animaux permettraient de limiter les apports, mais ce type d'évolution ne peut se faire sans l'aide de partenaires financiers. M. LAINÉ propose qu'un partenariat avec Bourges Plus soit mis en place, l'objectif étant la récupération de la qualité de l'eau pour l'AEP.

Par rapport au conseil en fertilisation, M. BARACHET souligne que certains agriculteurs ont des difficultés à gérer leur exploitation et propose que leur soit apportée une aide technique. Le SAGE pourrait dans ce cadre avoir un rôle d'animation.

Il a été proposé lors de la réunion précédente d'augmenter le taux d'adhésion aux MATER. Le bureau d'étude demande quels seraient les moyens pour y parvenir. M. LAINÉ rappelle les freins existants à la mise en place des MATER, et ajoute que l'indicateur de surface n'est pas approprié car le budget étant limité, les interventions ont été ciblées :

- choix des actions les plus efficaces
- mise en place des actions sur les zones présentant les plus grands risques de fuite.

M. Bessey rappelle qu'il n'est possible d'adhérer aux MATER liées à la protection des ressources en eau que dans le cadre d'un contrat territorial. Le SAGE pourrait aider à trouver d'autres partenaires pour la mise en place de ce type d'actions.

M. LAINÉ souligne que la profession agricole est affectée par le changement climatique, qui a un impact négatif sur la production : diminution des rendements moyens et plus grande variabilité de ces

rendements. Cela peut expliquer en partie la réticence de certains à diminuer les apports, pour s'assurer d'un rendement minimum.

- **Modalités d'action**

M. BESSEY précise que la plus-value du SAGE est d'aller au-delà de la réglementation. M. DELEUZE ajoute que le SAGE peut également apporter une plus-value en matière d'application de la réglementation afin d'éviter les glissements de délai.

Deux programmes majeurs sont en cours sur le territoire :

- le contrat de BV du captage du Porche
- le 4^{ème} programme d'actions nitrates sur zone vulnérable. M. Mousseau en rappelle les principaux objectifs, et notamment la couverture hivernale sur toutes les terres agricoles, sans prendre en compte l'écart à l'objectif de rendement (5 ans pour y arriver), et le maintien des repousses de colza pour limiter les fuites d'azote dans le cas d'un blé sur colza. La mise en place d'indicateurs est en cours. Ces indicateurs seront suivis au cours du programme.

De plus, trois contrats territoriaux sont envisagés :

- BV Auron : suite au diagnostic du territoire et à la définition des enjeux, un programme d'actions devra être défini, qui pourra ouvrir droit à la souscription de MATER
- BV Yèvre
- BV Barangeon

M. ROUSSEAU propose que soit favorisée la mise en place de ripisylves, ce qui permettrait de limiter les transferts au cours d'eau (valable aussi pour les pesticides).

Les bandes enherbées peuvent également jouer un rôle, seules ou en association avec la ripisylve. Les haies et les bandes enherbées peuvent également avoir un rôle positif si elles sont implantées sur les axes de ruissellement.

M. BESSEY souligne que la problématique est différente selon que l'on parle des eaux de surface ou des eaux souterraines :

- pour les eaux de surface, la mise en place de bandes enherbées et de dispositifs fossés permet une limitation des apports directs et peut avoir un effet rapide ;
- pour les eaux souterraines, les possibilités d'action sont plus limitées étant donné le temps de latence du milieu. Toutefois la limitation des apports directs aux eaux superficielles a un effet indirect.

Le bureau d'étude demande ce que peut apporter le SAGE dans la mise en œuvre du 4^{ème} programme d'actions nitrates. D'après M. MOUSSEAU, la plus grande plus value serait d'étendre le type d'enquêtes menées actuellement sur le captage du Porche sur les pratiques sur d'autres secteurs du SAGE.

2.2. Sur les pollutions diffuses par les pesticides

- **Connaissances**

Mme MARQUET rapporte les conclusions d'un suivi réalisé sur six mois sur les eaux superficielles. Il en ressort que de nombreux pesticides sont présents dans les eaux superficielles. Les concentrations sont très variables d'un prélèvement à l'autre ce qui peut être expliqué par les conditions climatiques (précipitations peu avant le prélèvement...)

Globalement la commission souligne que les eaux souterraines sont relativement bien connues car relevant de la santé publique, mais qu'il existe un manque de connaissances sur la présence de pesticides dans les eaux superficielles. Elle propose la mise en place, dans le cadre du SAGE, de points de mesure afin de réaliser un suivi de la pollution des eaux superficielles par les pesticides, sur la base d'un suivi standardisé comportant cinq à six analyses par an. Un bilan sur les stations déjà existantes ou en cours de mise en place (RCO et RCS) devra être réalisé.

M. BESSEY précise qu'une campagne de suivi de la présence de résidus pharmaceutiques (composée de 6 mesures par an) est en cours.

- **Pollutions d'origine non agricole**

M. ROUSSEAU indique que, sur Bourges, les surfaces de jardin sont importantes et que les risques de surdosage sont aussi très importants. Le risque est d'autant plus élevé que les produits sont concentrés et les doses à utiliser faibles.

M. BESSEY précise que, dans les marais, la distance de 5m sans traitements pourrait aussi être respectée afin de lutter contre la pollution par les pesticides. Etant donné la petite taille d'une majorité des parcelles, cela impliquerait une absence totale de traitements.

M. ROUSSEAU rappelle l'intérêt du désherbage thermique à la place du désherbage chimique pour diminuer les emplois de pesticides par les communes. M. BESSEY précise qu'afin que cette méthode soit plus efficace, il faudrait identifier les secteurs dont le désherbage est nécessaire en mettant en place les plans de désherbage. M. MOUSSEAU indique qu'en matière de désherbage réfléchi, il faudrait prendre l'exemple de Bourges.

M. DELEUZE indique que le Conseil général ne désherbe plus les bas-côtés des routes départementales mais les fauche.

Le développement de ces techniques nécessitera la sensibilisation et l'information à la fois des personnels techniques des collectivités et de la population. Cela pourrait passer par la distribution de plaquettes et de courriers et par la mise en place de panneaux d'information.

- **Pollutions d'origine agricole**

M. DENNETIÈRE indique que les bandes enherbées ont une action plus efficace sur les pesticides que sur les nitrates.

M. BOUAL précise que des efforts sont globalement faits sur les pratiques phytosanitaires des agriculteurs, mais que ces efforts ne sont pas suffisants et que, de plus, quelques agriculteurs ne respectent pas les recommandations.

M. LAINÉ indique qu'une des méthodes pour diminuer la présence des pesticides dans les eaux consisterait à mettre en place de l'agriculture biologique sur les zones vulnérables.

- **Modalités d'action**

Les membres de la commission indiquent qu'il est nécessaire d'agir sur les deux causes de pollution :

- les pratiques : diminution des quantités utilisées. La prévention et la sensibilisation jouent pour cela un rôle important.

- les modes de transfert : les modes de transfert des différentes molécules doivent être étudiés et des solutions recherchées pour les limiter. Une étude est en cours au CEMAGREF sur ce sujet.

M. Mousseau indique que pour les substances solubles ayant peu d'affinité avec le sol et présentant donc un potentiel de transfert élevé les bonnes pratiques ne sont pas suffisantes pour assurer l'absence de ces produits dans les eaux.

2.3. Sur l'assainissement domestique

- **Connaissances**

M. BOUAL indique qu'en matière d'assainissement autonome, les rejets sont faibles. M. DESPAUX pose toutefois le problème de la concentration des rejets des assainissements autonomes dans de petits cours d'eau. Ceci conduit à leur dégradation.

Sur l'assainissement collectif, M. DESPAUX signale une amélioration de la gestion des boues, avec un nombre croissant de communes en conformité sur ce point. Il précise que la MISE a réalisé plusieurs relances sur les plans d'épandage ainsi qu'un meilleur suivi.

M. MOUSSEAU souligne que les pratiques d'épandages de boues sont contrôlées et notamment dans le cadre des contrôles de conditionnalité des aides. Par ailleurs, il indique que les boues issues de certaines STEP ne sont pas épandables à cause du taux de cuivre trop élevé, et qu'elles sont alors enfouies en Centres d'Enfouissement Technique.

M. DARNE précise que les principaux problèmes en matière d'assainissement collectif sont :

- un parc vieillissant des STEP dans le Cher
- les problèmes hydrauliques (surcharges), dus à l'infiltration d'eaux claires parasites. La surcharge hydraulique perturbe le fonctionnement des ouvrages, notamment en hiver. Ils peuvent engendrer des dépôts de boue à la rivière.

19 stations avaient été identifiées comme points noirs prioritaires par rapport au milieu lors de l'état des lieux du SAGE. La situation s'est améliorée pour trois d'entre elles :

- Dun-sur-Auron (STEP refaite)
- Plaimpied (reconstruction de la STEP en cours)
- Une STEP a été supprimée : Fenestrelay

A propos des traitements, M. DESPAUX indique que toutes les stations ne traitent pas les phosphates. Quant au traitement des nitrates, la situation est variable d'une STEP à l'autre.

En matière de traitement de l'azote et du phosphore, les exigences de la MISE sur le département vont au-delà de la réglementation. M. MOUSSEAU propose que ces exigences soient confirmées dans le SAGE.

Il ressort que l'assainissement collectif est une problématique prioritaire sur l'ANC. En effet, les STEP concentrent les apports, ce qui a un impact négatif sur les rivières. M. LAINÉ précise que la STEP de Bengy-sur-Craon entraîne la détérioration du milieu naturel de la rivière.

M. MOUSSEAU indique qu'une étude est en cours pour hiérarchiser les STEP en fonction de leur impact sur le milieu. Elle permettra de prioriser les actions.

M. BESSEY indique que les études d'impact permettent de déterminer la capacité du milieu à accepter le rejet de la STEP. Les autorisations de rejet sont délivrées seulement si le milieu récepteur est

capable de l'accepter. Si ce n'est pas possible, le traitement tertiaire avec infiltration ou le rejet dans un autre milieu sont préconisés.

M. DARNE souligne qu'en matière d'assainissement domestique, le principal frein à des rejets encore plus faibles est d'ordre financier.

Concernant les rejets industriels, M. DESPAUX indique aussi qu'il manque de nombreuses conventions de rejet pour les industries. Il rappelle qu'à ce sujet, les maires assurent la fonction de police de réseau.

- **Modalités d'action**

Selon M. DESPAUX, le SAGE doit montrer les priorités. Cela a déjà été réalisé en partie. Le SAGE a permis d'identifier les points prioritaires par rapport à l'impact sur le milieu. Ces priorités seront également mentionnées dans le Schéma Directeur d'Assainissement.

M. DESPAUX propose que les points noirs soient identifiés par le SAGE. Il propose aussi de rencontrer les communes afin de les informer des financements possibles pour améliorer l'efficacité et prioriser l'action du SATESE. M. MOUSSEAU précise que, réglementairement, une mise en demeure de travaux est possible.

M. DENNETIÈRE ajoute que le SAGE pourrait imposer que les rejets ne se fassent pas directement à la rivière, notamment pour les cours d'eau à faible débit (Langis, Rampenne par exemple). Un fossé en sortie de STEP permettrait d'épurer les eaux avant qu'elles ne rejoignent la rivière.

Enfin, M. DESPAUX indique que l'amélioration de l'efficacité des STEP passera par l'amélioration des réseaux d'eaux usées. Sur le territoire du SAGE, les réseaux sont en majorité séparatifs, mais ils sont anciens, donc en mauvais état. Les entrées d'eaux claires parasites y sont fréquentes. Il est donc nécessaire d'encourager la gestion patrimoniale des réseaux, en parallèle des travaux réalisés sur les stations.

2.4. Sur la récupération des eaux pluviales

- **Connaissances**

M. CHÉRON souligne un problème sur Bourges : il existe peu d'ouvrages de traitement des eaux pluviales. De plus, selon M. DARNE, lorsque les séparateurs à hydrocarbures existent, ils sont rarement vidangés, ce qui fait qu'à la première pluie, les hydrocarbures sont évacués dans la nature. M. DENNETIÈRE propose la mise en place d'un cahier d'entretien. Dans les communes où il est déjà mis en place, l'entretien des ouvrages est plus régulier.

M. CHÉRON signale un problème de pollution aux hydrocarbures sur les marais de Bourges.

M. DARNE indique que Bourges Plus ne possède pas la compétence eaux pluviales. De ce fait, si le réseau d'eaux pluviales est bouché, lors de précipitations importantes, le réseau monte en charge et se déverse dans le réseau d'eaux usées, augmentant le volume d'eaux parasites.

M. DENNETIÈRE signale que, depuis quelques années, la Rampenne déborde lors d'orages. Ceci est dû au rejet de deux collecteurs provenant de zones nouvellement imperméabilisées dans la rivière. Les réseaux d'eaux pluviales entraînent une circulation plus rapide des eaux et donc augmentent le risque d'inondation.

De ce fait, certains riverains demandent à ce qu'un curage de la rivière soit réalisé pensant que cette solution pourrait résoudre le problème. La solution n'est pas un curage de la rivière, comme demandé

par les riverains, mais un travail sur la gestion des apports d'eaux pluviales et un travail plus global à l'échelle du bassin versant du cours d'eau concerné.

- **Modalités d'action**

M. BESSEY propose que le SAGE permette la limitation de l'imperméabilisation et les apports de nouveaux flux. Ce dernier point pourrait être réalisé grâce à l'infiltration à la parcelle ou à de l'infiltration locale.

2.5. Sur les micropolluants

- **Connaissances**

Au niveau des pollutions par micropolluants, trois problèmes sont connus :

- Contamination du captage de Saint-Ursin par des micropolluants organiques (Cette pollution a peut-être pour origine les STEP et serait liée à un problème de gestion des boues de fossés) ;
- Contamination de sédiments de certaines zones de l'Yèvre aval par des métaux ;
- Problèmes de traitement des boues des fossés par Bourges Plus.

M. BARACHET indique qu'un suivi des PCB dans le Cher a été mis en place. Il consiste en des prélèvements sur les poissons.

L'ensemble des participants de la commission s'accorde à dire que la pollution par des micropolluants est mal connue et que la connaissance serait à améliorer sur ce sujet. M. ROUSSEAU recommande de mettre en place quelques points de prélèvement sur l'Ouatier et sur l'Yèvre par exemple.

2.6. Sur les drains

M. BESSEY indique que les pesticides et les nitrates se rejettent directement à la rivière via les drains. M. MOUSSEAU indique que l'impact principal est lié à la création ou au recalibrage des émissaires qui posent des problèmes hydrauliques (vitesses d'écoulement augmentées) et diminuent les capacités d'épuration des milieux.

M. MOUSSEAU indique que des actions dans le bassin de l'Aubois, sur ce point, vont être engagées. Elles ont pour but l'amélioration de la qualité de l'eau. D'autre part, un travail impliquant la MISE et la Chambre d'Agriculture a débuté en 2009. Il consiste à étudier les méthodes d'entretien des émissaires de drainage qui n'auront pas d'impact.

D'autre part, il précise que dans la plupart des cas, les drainages sont équipés d'un dispositif enherbé entre le rejet et le cours d'eau, ce qui les exclut des procédures de déclaration au titre de la police de l'eau, sauf si les superficies drainées sont d'une surface supérieure à 17ha.

Le SAGE pourra proposer des solutions pour éviter les rejets directs au cours d'eau dans ce type de configuration.

M. ROUSSEAU précise que le SAGE devrait être restrictif sur le contrôle de nouveaux drains et sur certains anciens.

2.7. Sur les plans d'eau

M. ROUSSEAU rappelle que de nombreux plans d'eau par barrage sont présents sur le territoire, et qu'ils entraînent une dégradation de la qualité de l'eau. Il demande à ce que soient mis en place des réseaux de dérivation (pour permettre le maintien d'une eau relativement froide) et des moines (pour permettre la restitution des eaux de fond). Les cours d'eau salmonicoles devraient être ciblés en premier.

Par ailleurs, il indique que l'ONEMA est en train de réaliser une étude sur les températures des cours d'eaux dont les résultats seront connus dans un ou deux ans.

M. DENNETIÈRE précise qu'au niveau de la quantité, les plans d'eau devraient être en dérivation unique avec une prise d'eau fixe ou lorsque le débit de la rivière le permet.

M. MOUSSEAU ajoute que le SAGE pourrait imposer des débits réservés à l'exutoire des plans d'eau.

M. MOUSSEAU indique que, souvent, les retenues dites « collinaires » sont en fait localisées au niveau du captage de certaines sources.

M. ROUSSEAU reprend et acquiesce le discours de M. Boutévillain tenu lors de la précédente réunion et selon lequel la suppression de plusieurs plans d'eau est nécessaire. Il propose de les cibler afin de pouvoir les hiérarchiser en fonction du type de cours d'eau et de l'impact sur le milieu. Il faudrait également prévoir des aides à la suppression.

Le SAGE devra aussi prévoir un levier réglementaire au cas où le débit réservé issus des plans d'eau ne serait pas respecté.



COMPTE – RENDU DE LA RÉUNION DU **28 JANVIER 2009**
DE LA COMMISSION « GESTION QUANTITATIVE »

RÉUNION N° I RELATIVE À L'ÉLABORATION
DES SCÉNARIOS CONTRASTÉS DU SAGE

Ordre du jour de la réunion

- Examen du compte-rendu de la séance précédente ;
- Présentation des objectifs de la commission et des scénarios contrastés ;
- Débat pistes de travail.

Étaient présents :

BARACHET Gérard (Vice-président de la Fédération du Cher pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique – FDPPMA 18), BESSIN Sabine (Conseillère Environnement à la Chambre d'Agriculture du Cher), M. BESSEY (Agence de l'Eau Loire-Bretagne), BOUGRAT Patrick (Mairie de Brecy), BOUTEVILLAIN Michel (Chef de la section départementale du Cher de l'ONEMA), CADORET Vincent (Animateur du SAGE Yèvre-Auron), CHERON Yves (Nature 18), CHOLLET Jacques (Maire d'Allogny), CREPIN Xavier (Maire de Parnay), DEMILECAMPS Caroline (Pöyry Environment SA), JOFFROY Jean-Paul (Maire de Saint-Just), LAINÉ Pierre (Secrétaire-adjoint de la Chambre d'Agriculture), MARTIN-DELOCHE Emeline (Pöyry Environment SA), MOUSSEAU Thomas (Bureau GRE, MISE 18), PARE Michel (Association des Maraîchers de Bourges), SENNEQUIER Michel (Président de l'Union Départementale des Syndicats d'Irrigants et de Gestion des Eaux du Cher).

I. Présentation de la démarche

Après un tour de table, M. Cadoret rappelle le contexte dans lequel s'inscrit cette réunion de la commission gestion quantitative : l'élaboration des scénarios contrastés du SAGE Yèvre-Auron. En effet, ces scénarios visent à évaluer les possibilités d'action pour atteindre le bon état des eaux le plus rapidement possible.

Ces scénarios sont dits « contrastés » en opposition au scénario tendanciel qui présente la manière dont évoluerait l'état global de la ressource en eau sans mise en œuvre d'une politique volontariste, sans SAGE.

Cette réunion marque une pause dans les travaux sur la gestion volumétrique dont l'extension du protocole proposée par la commission a été votée en CLE le 16 décembre 2008. Une prochaine réunion de la commission se tiendra avant le 1^{er} avril afin d'examiner les indicateurs piézométrique d'état de la ressource avant le début de la campagne d'irrigation.

2. Pistes et leviers d'action potentiels à mettre en place dans le cadre du SAGE

2.1. Sur la gestion volumétrique

M. Mousseau précise que le déroulement de la campagne de l'année 2009 sera plus complexe du fait de l'extension de la gestion volumétrique à de nouveaux bassins versants.

Mme Bessin indique que pour le bassin versant de l'Yèvre, un indicateur piézométrique combiné a été mis en place et qu'il n'existe donc pas d'historique pour ce dernier. Une attention particulière devra donc être accordée à son suivi et il pourra être adapté si nécessaire.

M. Chéron souligne le fait que ce dispositif est expérimental. M. Boutévillain ajoute que l'efficacité du protocole n'a pas pu être complètement testée du fait des conditions hydrologiques favorables des deux dernières années. Ce protocole a été élaboré dans le but d'anticiper les étiages difficiles et donc d'éviter les situations de crise.

M. Lainé expose le fait que la réflexion sur la gestion quantitative initiée dès 2003 sur les bassins Colin, Ouatier et Langis a profité à de nombreux agriculteurs par effet d'exemple. De ce fait, la culture du maïs n'est plus perçue de la même manière et les surfaces irriguées ont diminué depuis quelques années.

M. Barachet souligne la nécessité de concilier l'ensemble des prélèvements du bassin : irrigation, AEP et Canal de Berry.

2.2. Sur les plans d'eau

M. Crépin évoque la possibilité d'envisager un stockage d'eau dans le canal de Berry pendant les périodes de hautes eaux ce qui permettrait d'éviter certains prélèvements dans l'Auron à l'étiage. Cela pourrait permettre la redistribution d'une partie de cette eau non consommée pour l'alimentation du Canal vers les autres usages tels que l'irrigation au cours de ces mêmes périodes. Il ajoute qu'une augmentation du niveau d'eau de 50 cm dans le Canal pourrait être envisagée.

M. Boutévillain demande à ce que le SAGE proscrive la création de plans d'eau, notamment sur le bassin versant de l'Auron. M. Mousseau souligne que la création de plans d'eau en travers de cours d'eau est déjà contraire au SDAGE. M. Barachet indique que les plans d'eau sont en général de faible profondeur ce qui engendre une forte augmentation de température de l'eau, impliquant une évaporation importante. Hormis pour l'irrigation, l'utilisation de plans d'eau comme réserves est une mauvaise solution. Pour réalimenter les milieux, il est préférable d'utiliser les zones humides. En effet, celles-ci rejettent à la fois une eau épurée et plus froide que si elle avait séjourné dans des plans d'eau.

M. Paré souhaiterait la création d'un plan d'eau en amont de Bourges qui servirait de décanteur en amont des Marais de Bourges. Il lui semble que cela permettrait de piéger les sédiments avant qu'ils n'atteignent les marais. M. Boutévillain indique que cette solution ne réglerait pas le problème et qu'il faudra déterminer la cause de la présence de sédiments dans l'Yèvre. Il précise que c'est une rivière qui a toujours présenté une forte charge de sédiments et qu'en temps de pluie, ces derniers ne proviennent pas uniquement des champs. Mme Bessin ajoute que la rétention de sédiments en amont des marais, est de nature à déséquilibrer la dynamique dans les coulants principaux, avec le risque d'aggraver le phénomène d'érosion des parcelles dans certains secteurs.

Par ailleurs, M. Sennequier indique que le Langis est aussi chargé en sédiments. Les pentes sur le bassin versant sont fortes, et, de plus, le cours d'eau draine une zone industrielle, à l'origine de la présence de corps étrangers dans le cours d'eau.

M. Barachet indique que l'état des milieux aquatiques est important aussi bien pour la quantité que pour la qualité. Des milieux en bon état permettent de stocker de l'eau et de l'épurer. Sur le bassin versant du Barangeon, il existe aussi des problèmes de quantité.

Il indique par ailleurs que sur le bassin versant du Barangeon, il s'agit des étangs et surtout de leur gestion. Ils sont alimentés au détriment du cours d'eau. M. Lainé propose de sensibiliser la population du bassin sur l'impact de ses pratiques quotidiennes.

M. Boutévillain objecte que la rupture de débit sur le Barangeon ne peut pas être expliquée uniquement par le prélèvement pour les plans d'eau. Afin qu'une rupture de débit ait lieu, il faut un barrage en travers du cours d'eau. Un prélèvement au niveau des biefs de moulins semble une hypothèse plus probable.

A propos de l'augmentation du niveau d'eau et donc du volume sur l'étang de Goule, M. Cadoret précise qu'un groupe de travail sera mis en place en février. M. Barachet estime que sur un mètre d'augmentation de niveau d'eau, 50 cm seront évaporés et 50 cm serviront pour les lâchers. M. Boutévillain indique que des essais de lâchers de débit continu ont été effectués il y a quelques années. L'effet sur le cours d'eau n'a pas été à la mesure des résultats escomptés. En effet, il s'est produit un phénomène de réalimentation de la nappe.

2.3. Sur l'épandage des boues d'épuration

M. Chollet indique que plusieurs communes autour d'Allogny ne peuvent épandre les boues en provenance de leurs STEP à cause d'un taux trop élevé en cuivre. Ces boues sont dirigées vers des centres de stockage des déchets ultimes (CSDU). Le SATESE est en train de réaliser une étude pour identifier l'origine de la pollution. Les résultats sont attendus pour février.

M. Mousseau précise que d'autres études ont été réalisées sur ce sujet. Une des hypothèses sur la source de cuivre serait les réseaux d'eau potable qui sont en cuivre. Il indique par ailleurs que des solutions techniques existent au niveau du fonctionnement des STEP. M. Boutévillain indique qu'une autre source de pollution possible est représentée par les réseaux d'eaux usées. En effet, dans les maisons anciennes, les tuyaux d'évacuation des eaux usées sont en cuivre.

M. Mousseau précise que des mesures de taux de cuivre dans les réseaux d'eau potable ont été réalisées mais que le taux est faible. Il indique que le pH des STEP a une influence sur la précipitation du cuivre dans les boues. Ce qui explique que certaines STEP soient touchées et pas d'autres. Il indique que des mesures dans les eaux de pluie ont aussi été réalisées, mais que le taux est très faible.

M. Bougrat souligne que lors de la création de contrats avec Epis-Centre, si l'agriculteur précise qu'un épandage des boues sur ses parcelles est effectué, le contrat est refusé.

2.4. Sur les forages des particuliers

Mme Bessin note que les forages individuels constituent une ressource alternative assez développée dans la région. L'utilisation de ces ressources est encouragée mais cependant pas évaluée. Il serait intéressant de se doter d'outils pour les évaluer et qu'ils permettent une information de la population de leur impact.

M. Mousseau indique que le service Prospectives de la DDEA s'est rapproché des foreurs afin de collecter des données sur le nombre et le débit d'équipement des forages. Les premiers résultats sont attendus dès le mois de juin.

M. Barachet demande s'il existe un moyen de recenser les anciens puits. M. Mousseau lui répond que ce travail a déjà été réalisé mais que leurs usages demeurent toujours inconnus.

2.5. Sur les eaux pluviales

M. Chollet demande si le nombre de communes comportant un pluviomètre est connu. Il ajoute qu'il serait intéressant que sur chaque commune il y en ait un. M. Mousseau ajoute qu'un maillage plus serré apporterait des informations intéressantes surtout en été, lors des orages sur le bassin versant de l'Yèvre.

2.6. Sur les captages AEP

M. Sennequier reprend le discours de M. Petitguyot à propos de l'augmentation du volume prélevé au captage du Porche pour l'AEP. Il précise que ce volume est plus important que celui prélevé par les irrigants. Il demande s'il ne serait pas préférable de diversifier les points de captage d'eau potable plutôt que d'augmenter les prélèvements en un point. Il rajoute que l'augmentation des prélèvements au captage du Porche induira une pression plus importante sur l'Auron. M. Mousseau indique qu'au moment où le captage a été créé, le volume maximal prélevable correspondait au volume nécessaire aux besoins de la population. Les impacts sur l'environnement n'ont pas été évalués. Il ajoute que le SAGE devra fixer la répartition des volumes entre les usages.

M. Chéron signale que Bourges Plus a commandé un essai de pompage sur la commune d'Herry. Ce forage éventuel diminuerait la pression sur la nappe du Porche.

D'autre part, il signale qu'à Saint-Ursin, le captage est contaminé par des solvants. Cette pollution est traitable, mais pour envisager une réhabilitation de ce captage il serait nécessaire de mettre en place un périmètre de protection. Ceci nécessite le rachat des terrains environnants, ce qui n'est pas envisagé à l'heure actuelle. Ce captage, s'il est réhabilité, permettrait de diversifier les points de captage de Bourges Plus. De plus, il n'est pas situé sur le bassin versant de l'Auron, comme celui du Porche, mais sur celui de l'Yèvre où la pollution diffuse en nitrates y est moins importante ainsi que les problèmes quantitatifs.

M. Bessey rappelle que le Grenelle de l'Environnement a défini 500 captages stratégiques pour l'AEP et que les mentalités évoluent.

2.7. Sur la réutilisation des eaux usées épurées

M. Boutévillain indique qu'à Clermont-Ferrand, les eaux issues de la STEP sont utilisées pour irriguer les surfaces agricoles.

Mme Bessin précise que ce type d'usage rencontre un refus de la part des DDASS. Il existe donc un désaccord entre le MEDATT et le Ministère de la Santé.

M. Bessey indique que l'usage pour l'irrigation de l'eau issue des STEP combine de nombreux avantages dont la double préservation des usages et précise que si les arrêtés pour la qualité des rejets sont respectés, il n'y aura pas de problème.

M. Barachet estime que plusieurs STEP sur le territoire du SAGE pourraient fournir de l'eau pour l'irrigation. Après discussion avec les autres membres de la commission, il s'avère que cela serait notamment intéressant sur les STEP de Dun-sur-Auron, St Germain du Puy ou encore Mehun-sur-Yèvre.

La commission cherche les usages qui pourraient en être fait. L'utilisation via des gouttes à gouttes ne présenterait pas de risque. Cette eau pourrait aussi être utilisée pour l'horticulture. Et dans le cadre d'un rejet zéro pour les STEP, l'agriculture serait un bon destinataire.

M. Bessey signale qu'un financement ne sera pas accepté si les surfaces irriguées sont nouvellement créées, mais seulement dans le cas de substitution à la ressource actuelle. Il attire l'attention de la commission sur la nécessité d'un usage local de ces eaux usées épurées afin de limiter le coût de fonctionnement des installations ainsi que la conditionnalité forte des financements sur ce type d'ouvrage.

M. Barachet signale l'intérêt des communes pour une diminution de la quantité d'eau utilisée pour irriguer les massifs de fleurs et les plantations. M. Joffroy précise que la consommation va diminuer du fait de l'arrêt des tarifs préférentiels pour les communes.

M. Boutévillain propose d'utiliser l'eau de pluie pour divers usages. Il présente l'exemple du garage Citroën qui récupère les eaux de pluie provenant de ses toits et les utilise pour le lavage des vitres. Il ajoute que certaines communes collectent les eaux de pluie en provenance des toits des bâtiments, les stockent dans des camions citerne et s'en servent pour irriguer les massifs de fleurs.

2.8. Sur l'usage de l'eau en agriculture

M. Sennequier pose le problème des assolements : la succession colza-blé facilite le relargage des nitrates dans le sol, mais ces cultures n'ont pas besoin d'irrigation. La culture du maïs laisse moins de reliquats, mais doit être irriguée. M. Mousseau indique que la modification des assolements suite à la mise en place de la gestion volumétrique vers une succession colza-blé pourrait avoir des conséquences négatives sur la qualité de l'eau. Il précise qu'avec une bonne gestion des repousses, le problème du relargage de nitrate peut être limité. Il propose la mise en place de cultures de printemps, mais pose la question de la rentabilité.

2.9. Sur l'hydromorphologie

M. Chéron précise que l'Auron est un cours d'eau fortement touché. Son lit a été approfondi, ses méandres supprimés et de nouveaux aménagements ont été réalisés. Par contre, l'Yèvre est moins touchée par les modifications morphologiques mais de nombreux moulins / barrages sont présents sur son cours ce qui provoque des comblements de lit à certains endroits et des enfoncements à d'autres.

M. Bessey indique que l'objectif du SAGE est d'assurer un développement aussi bien économique que social. Dans ce but, une conciliation des usages devra être faite. La suppression de certains usages sera nécessaire au profit d'autres, de plus grande importance.

A ce sujet, M. Sennequier indique que lors d'une étude sur le Colin, la suppression de certains seuils a été préconisée mais les communes amont n'ont pas adhéré au résultat de l'étude.

M. Barachet ajoute que les pêcheurs seront contre la suppression des seuils. M. Bessey lui répond que le choix des seuils à supprimer se fera selon l'intérêt général qui est l'atteinte du bon état des eaux.

2.10. Sur les pollutions

M. Boutévillain signale un problème de pollution des cours d'eau dû à l'arrivée d'émissaires d'eau pluviale. Il pose la question de l'utilisation des cours d'eau artificiels, comme l'Yévrette, pour le traitement des eaux pluviales. Le SAGE pourrait jouer un rôle dans ce domaine.

M. Sennequier signale une autre source de pollution. Le géotextile du bassin de rétention d'eaux pluviales situé sur la rocade est endommagé. Il ne permet plus l'étanchéité. Les hydrocarbures peuvent s'infiltrer rapidement dans le sol en cas de pollution accidentelle.

D'autre part, plusieurs ronds-points de cette rocade ne sont pas reliés à des décanteurs, comme les autres portions de route. Les eaux pluviales se rejettent directement dans les cours d'eau ou, comme avenue de Dun, dans un puisard. Les hydrocarbures peuvent alors s'infiltrer directement dans la nappe.

M. Bessey propose que le SAGE établisse des préconisations sur ce point.



COMPTE – RENDU DE LA RÉUNION DU **9 DÉCEMBRE 2008**
DE LA COMMISSION
« **MILIEUX AQUATIQUES ET REMARQUABLES** »

RÉUNION N° I POUR L'ÉLABORATION
DES SCÉNARIOS CONTRASTÉS DU SAGE

Ordre du jour de la réunion

- Tour de table
- Méthode de consultation des commissions pour l'élaboration des scénarios contrastés
- Présentation des conclusions du scénario tendanciel
- Débats et pistes de réflexions
- Prochaine date de réunion

Étaient présents :

BLANC Perrine (Conservatoire du Patrimoine Naturel), BOUTÉVILLAIN Michel (Chef du SDI8 de l'ONEMA), CADORET Vincent (Animateur du SAGE Yèvre-Auron, CGI8), CAMUZAT France (Président de l'AMB), CHÉRON Yves (Administrateur de Nature I8), CRÉPIN Xavier (Maire de Parnay), DUPUIS Michel (Conseiller municipal d'Arpeuilles), GOURDIN Pierre-Marie (Syndicat des irrigants du bassin Yèvre-Auron), LAPOUGE Marie-Pierre (MISE I8), MATHIEU Christian (Maire d'Arpeuilles), PERREAU Gérald (ONCFS), ROUSSEAU Mathieu (Chargé de mission technique, FDAAPPMA I8),

I. Introduction

1.1. Présentation de la démarche

Après un tour de table, M. Cadoret rappelle le contexte dans lequel s'inscrit cette réunion de la commission milieux aquatiques et remarquables : l'élaboration des scénarios contrastés du SAGE Yèvre-Auron. En effet, ces scénarios visent à évaluer les possibilités d'action pour atteindre le bon état des eaux le plus rapidement possible.

Ces scénarios sont dits « contrastés » en opposition au scénario tendanciel qui présente la manière dont évoluerait l'état global de la ressource en eau sans mise en œuvre d'une politique volontariste de gestion de l'eau, c'est-à-dire sans SAGE.

Cette réunion de la commission a permis à chaque membre de s'approprier les conclusions du scénario tendanciel puis de débattre sur les pistes d'actions envisageables. Une seconde réunion de la commission, à laquelle le bureau d'étude en charge de l'élaboration des scénarios contrastés sera présent, sera l'occasion d'échanger sur les propositions qui seront faites et d'y apporter les compléments jugés utiles pour l'écriture de ces scénarios.

1.2. Date de la prochaine séance

La date de la **prochaine séance** a été fixée au mardi 3 février 2009 à 09h30 dans les locaux du Conseil général du Cher, Route de Guéry – Salle B128

2. Présentation du scénario tendanciel

M. Cadoret présente les principales conclusions du scénario tendanciel, rappelées dans la note de synthèse diffusée aux membres de la Commission.

3. Débats, premières pistes de réflexion

3.1. Sur la restauration et l'entretien des cours d'eau

M. Rousseau indique que ces sont essentiellement des actions contre le recalibrage qui sont à mener en priorité : diversification des écoulements et renaturation des fonds des cours d'eau.

Une méthode de restauration consiste en la recharge en matériaux des cours d'eau : pierre/cailloux. Il cite le projet du ruisseau de Marsiauges pour lequel la mise en œuvre de cette méthode est à l'étude. Celle-ci présente l'avantage de mettre en œuvre des techniques simples à des coûts réduits.

A l'échelle d'un cours d'eau comme l'Auron, il faudrait agir en priorité sur les zones de radiers par des interventions ponctuelles. Cela a déjà été récemment réalisé sur l'Ouatier où des recharges ponctuelles ont été effectuées par la Fédération de Pêche. A titre indicatif, 250t de matériaux ont été réparties sur 600m de radiers.

M. Boutévillain ajoute que la renaturation des grands cours d'eau tels que la Loire ou l'Allier est basée sur leurs capacités morphogènes : il faut laisser la rivière reprendre ses droits dans son espace de mobilité. Il est démontré qu'en 10 ans minimum, un lit se recrée où le cours d'eau serpentera.

Il est précisé que la capacité morphogène d'un cours d'eau réside dans sa faculté à déplacer les sédiments et modifier son lit.

M. Rousseau ajoute que cette notion d'espace de mobilité va de pair avec les annexes hydrauliques qui y sont localisées.

M. Boutévillain précise que sur le paramètre de l'hydromorphologie, l'état de l'Yèvre est correct puisque son cours n'a pas été trop renaturé. M. Gourdin ajoute que c'est aussi le cas de l'Ouatier sur certaines portions.

De manière générale, pour les cours d'eau recalibrés, il existe un surdimensionnement du lit entraînant une diminution de l'épaisseur de la lame d'eau ce qui aggrave les conséquences du manque d'eau à l'étiage.

C'est par exemple le cas de l'Auron pour lequel le recalibrage a abouti à la désactivation des ses nombreux bras secondaires, notamment sur la commune de St Just.

Il est enfin évoqué que, pour la mise en œuvre d'opérations plus conséquentes, il est nécessaire de mettre en place une démarche globale à l'échelle du bassin versant.

3.2. Sur la gestion de la ripisylve

M. Rousseau indique qu'il est souvent préférable de laisser pousser les arbres sur les bords des cours d'eau plutôt que de « sur-entretenir » les berges par des coupes trop fréquentes.

En effet, le développement des végétaux et en particulier de leurs racines permet un maintien des berges ainsi qu'une stabilisation du lit.

Les problèmes rencontrés sont différents en fonction des sous bassins du SAGE. Il est aussi souhaitable d'introduire quelques essences nobles (arbres autochtones tels que frênes ou merisiers plutôt que des peupliers) dans le cordon rivulaire.

M. Crépin indique que cet entretien est à la charge du propriétaire riverain du cours d'eau. Il souhaite savoir s'il existe un risque qu'un arbre tombe dans celui-ci. M. Boutévillain précise que le système racinaire de l'arbre permet son maintien dans la berge ce qui l'empêche de tomber.

3.3. Sur la problématique de gestion des ouvrages (barrages / biefs de moulin)

M. Rousseau indique que cette problématique est majeure sur le cours de l'Yèvre, classé axe migrateur et sur lequel de nombreux barrages sont présents. Ces ouvrages empêchent la libre circulation piscicole et influencent la dynamique sédimentaire du cours d'eau.

Mme Blanc souhaite savoir si un recensement des ouvrages et de leur typologie a été effectué. Mme Lapouge précise que ce recensement est en cours sur l'Yèvre et l'Auron. Un état des lieux sera fait pour chaque ouvrage.

M. Boutévillain précise que l'effacement des barrages (suppression) ne doit pas prendre de caractère systématique bien que ce soit la solution la plus satisfaisant pour le milieu. Il est en effet possible de déterminer des modes de gestion des barrages qui permettent la migration des espèces ainsi que le transport sédimentaire, et ce, en fonction des usages (AEP ou hydraulique).

M. Gourdin confirme que certains ouvrages limitent le risque d'inondation à leur aval.

M. Boutévillain précise que ce risque peut être estimé par des études.

Concernant les biefs de moulin, ils dérivent une partie du débit du cours d'eau en été, ce qui peut aboutir à un assec. La difficulté principale de la gestion de ces biefs est un blocage psychologique des propriétaires. Mme Lapouge indique que le moyen d'action premier serait d'effectuer un rappel à la loi. En effet, il est obligatoire de respecter le débit réservé pour l'alimentation du cours d'eau comme à l'aval d'un plan d'eau. Une information des riverains pourrait être faite.

M. Boutévillain ajoute que, de plus, certains de ces ouvrages, comme à Ste Solange, sont situés en zones urbanisées et que cela implique une forte responsabilité du propriétaire notamment vis-à-vis du risque inondation.

3.4. Sur la maîtrise d'ouvrage locale et les démarches globales

L'échelle d'intervention la plus adaptée sur les cours d'eau est celle du bassin versant hydrographique. Ce sont les syndicats de rivière / de bassin versant qui peuvent intervenir à cette échelle.

Cette intervention à l'échelle des bassins versants sur plusieurs années permet la mobilisation conséquente de fonds publics. La contrepartie réside dans l'obligation de réaliser une déclaration d'intérêt général (DIG) pour que le syndicat puisse intervenir sur des terrains privés.

Mme Lapouge et M. Boutévillain précisent que la notion d'intérêt général pour les interventions sur les cours d'eau est clairement indiquée dans la nouvelle loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 : atteinte du bon état des eaux à l'horizon 2015.

Il est également précisé qu'une cartographie départementale des cours d'eau a été définie par arrêté préfectoral. Celle-ci est une base de travail évolutive en fonction de l'acquisition progressive de

connaissance du territoire et au fur et à mesure des demandes de reclassement qui auront été validées.

Cette gestion concertée à l'échelle d'un bassin versant requiert la réalisation d'une étude globale préalable permettant de définir de manière objective quelles seront les actions à mener pour reconquérir la qualité du milieu. Il va de soi que ces actions seront réparties sur l'ensemble du bassin là où elles seront nécessaires.

L'échelle d'intervention du bassin versant repose sur le principe de solidarité amont/aval ainsi que sur celui de mutualisation des moyens à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif commun dans l'intérêt général.

Une journée de terrain à destination des acteurs du SAGE sur un cours d'eau proche du bon état est à prévoir.

3.5. **Sur la gestion des zones humides et des marais**

Mme Blanc évoque l'existence d'un classement des zones humides stratégiques pour la gestion de l'eau et des celles stratégiques pour l'intérêt environnemental.

M. Chéron précise qu'environ 80 zones humides sont concernées dans le SAGE. Une attention particulière devra être portée à cette problématique notamment dans le cadre de l'inventaire des zones humides du SAGE à venir.

Certaines zones d'intérêt du territoire du SAGE, tels que les marais de Contres, pourraient faire l'objet d'opération de promotion.

Dans les Marais de Bourges, l'utilisation de produits phytosanitaires n'est pas très contrôlée. De manière générale il pourrait être prévu une action de communication du SAGE sur ce sujet. La gestion coordonnée des espèces envahissantes (jussie, myriophylle, écrevisse) doit être mise en place rapidement sur ce périmètre.

De plus, MM. Rousseau et Boutévillain indiquent qu'une action coordonnée d'envergure doit être menée rapidement sur le Val d'Yèvre pour lutter contre le développement de ces plantes envahissantes.



COMPTE – RENDU DE LA RÉUNION DU **3 FÉVRIER 2009**
DE LA COMMISSION
« **MILIEUX AQUATIQUES ET REMARQUABLES** »

RÉUNION N°2 POUR L'ÉLABORATION
DES SCÉNARIOS CONTRASTÉS DU SAGE

Ordre du jour de la réunion

- Méthode de consultation des commissions pour l'élaboration des scénarios contrastés
- Tour de table
- Débats et pistes de réflexions

Étaient présents :

BESSEY Cyril (Agence de l'Eau), BOUTÉVILLAIN Michel (Chef du SD18 de l'ONEMA), CADORET Vincent (Animateur du SAGE Yèvre-Auron), CAYLA Sandra (Chargée de mission ENS, CG18), CRÉPIN Xavier (Maire de Parnay), DEMILECAMPS Caroline (Chargée d'affaires à Pöyry Environment SA), LAMBERT Marianne (Stagiaire ENS, CG18), LAPOUGE Marie-Pierre (MISE 18), MANCHE Cécile (Technicienne ASTER), MARTIN-DELOCHE Emeline (Chargée d'études à Pöyry Environment SA), RENAUD Christophe (Fédération Départementale des Chasseurs), M. PAIN (Conseiller Général du canton de Dun-sur-Auron), ROUSSEAU Mathieu (Chargé de mission technique, FDAAPPMA 18).

I. Introduction

1.1. Présentation de la démarche

Après un tour de table, M. Cadoret rappelle le contexte dans lequel s'inscrit cette réunion de la commission milieux aquatiques et remarquables : l'élaboration des scénarios contrastés du SAGE Yèvre-Auron. Ces scénarios visent à évaluer les possibilités d'action pour atteindre le bon état des eaux le plus rapidement possible.

Ces scénarios sont dits « contrastés » en opposition au scénario tendanciel qui présente la manière dont évoluerait l'état global de la ressource en eau sans mise en œuvre d'une politique volontariste de gestion de l'eau, c'est-à-dire sans SAGE.

Cette seconde réunion de la commission, à laquelle le bureau d'étude en charge de l'élaboration des scénarios contrastés est présent, est l'occasion d'échanger sur les propositions qui sont faites et d'y apporter les compléments jugés utiles pour l'écriture de ces scénarios.

1.2. Remarques sur le compte-rendu de la précédente réunion

M. Boutévillain demande qu'au paragraphe 3.1, dans la phrase « l'état de l'Yèvre est correct puisque son cours d'eau n'a pas été trop renaturé. », renaturé soit remplacé par dénaturé.

M. ROUSSEAU demande que soit rajouté « minimum » dans la phrase « Il est démontré qu'en 10 ans, un lit se recrée où le cours d'eau serpentera. ». En effet, la restauration des gros cours d'eau prendra plus de temps. M. Boutévillain précise que, sur l'Auron, la zone de mobilité est en train de se recréer dans le grand lit artificialisé.

Paragraphe 3.1 : remplacer la première phrase par : « ce sont essentiellement des actions au niveau de la morphologie qui sont à mener en priorité : diversification des écoulements et restauration de la qualité physique des cours d'eau »

M. Rousseau demande de remplacer au paragraphe 3.2, dans la phrase « Il est aussi souhaitable d'introduire quelques essences nobles », essences nobles par essences adaptées aux berges.

M. Boutévillain demande que soit proscrite la plantation de peupliers. Un décret permettrait de l'appliquer. Il précise qu'une souche de peuplier âgé de 20 ans, mort, crée une zone de vide de plus trois mètres de diamètre. Comme le peuplier est sur la berge du cours d'eau, cela élargit le lit du cours d'eau.

Au paragraphe 3.5, M. Boutévillain signale qu'aucun contrôle sur les produits phytosanitaires n'est effectué dans les marais de Bourges. Il existe une sensibilisation des maraîchers. Il ajoute qu'aucun traitement ne devrait être autorisé sur les marais étant donné la largeur de parcelles.

M. Rousseau indique que seulement quelques parcelles auraient une largeur supérieure à 10m.

2. Débats, pistes de réflexion

2.1. Sur la problématique de gestion des ouvrages (barrages / biefs de moulin)

Mme LAPOUGE indique qu'un recensement des ouvrages sur l'Yèvre a été réalisé en 2007-2008. Un courrier sera prochainement envoyé aux propriétaires afin de les informer de l'impact de leurs ouvrages sur la migration des poissons et la nécessité de leur mise en conformité.

Mme DEMILECAMPS demande si une évaluation des ouvrages a déjà été réalisée. Mme LAPOUGE lui répond qu'un recensement des ouvrages et une première approche sur le niveau de franchissabilité ont déjà été réalisés. Le problème du transport de sédiments a peut-être aussi été évalué. M. BOUTEVILLAIN précise que l'évaluation du transport de sédiments ne peut être réalisée que lorsque les vannes sont ouvertes. Une évaluation du transport de sédiments a été réalisée sur l'Yèvre aval et le chevelu.

Il pose le problème du financement de l'effacement des ouvrages qui revêt un aspect réglementaire. Les propriétaires sont obligés de mettre leurs ouvrages en conformité. Dans ce cadre, est-il judicieux de les financer ?

M. BOUTEVILLAIN indique qu'un frein humain à la mise en place du SAGE réside dans la problématique de l'effacement des ouvrages. Mme LAPOUGE ajoute qu'à ce niveau, un gros effort de communication sera à fournir. M. BOUTEVILLAIN indique que certains biefs pourraient être conservés dans la mesure où un matelas d'eau existe. Ces biefs pourraient servir de bras de décharge.

M. ROUSSEAU ajoute que si un ouvrage est en bon état mais qu'il n'est plus en service, cela a un coût à cause de l'entretien courant ou de la création d'une passe à poissons et de son entretien. Parfois, la solution la plus économique est de le supprimer.

M. BESSEY demande si le SAGE a les moyens réglementaires pour aller jusqu'au conflit avec les usagers. M. BOUTEVILLAIN lui répond qu'imposer ou non l'effacement d'un ouvrage est un choix politique. Il ajoute qu'un des objectifs principaux du SAGE pourrait être le retour massif de l'anguille sur l'Auron. Mais le barrage du Val d'Auron pose un sérieux problème. Les anguilles ne le franchissent que lors de fortes crues. M. ROUSSEAU précise que la demande de classement de l'Auron en axe migratoire a été demandée, sur la partie jusqu'au barrage.

2.2. Sur la restauration et l'entretien des cours d'eau

M. BOUTEVILLAIN indique que le Langis possède une forte charge de polluants.

La réalisation d'une étude diagnostic est envisagée sur l'Yèvre. M. CREPIN indique que le financement de cette étude, dont le coût est proportionnel au linéaire, représente des difficultés pour les communes. En effet, de nombreuses petites communes possèdent une surface importante de terrains agricoles et de zones boisées, avec un linéaire de chevelu important. Selon lui, ces secteurs ne sont pas ceux qui posent problème en termes de pollution. Il donne l'exemple de Parnay où 18 kms de petit chevelu ont été relevés. Le coût d'une étude est de l'ordre de 300 € / km. Aux coûts de l'étude s'ajoutent le prix des travaux éventuels et du technicien de rivière. Il suggère que, pour alléger les

coûts de ce type d'études, elles soient ciblées sur les secteurs les plus problématiques comme par exemple le cours principal de l'Auron. Sur le petit chevelu, il y a, d'après lui, peu de problèmes, et une partie des informations sont disponibles par ailleurs. Ainsi, par exemple, dans les zones vulnérables, l'implantation des bandes enherbées de 5 m est une obligation et est respectée. Des méthodes de contrôle précises par analyse d'orthophotos existent. M. ROUSSEAU affirme toutefois avoir observé à plusieurs endroits des bandes enherbées pour lesquelles la largeur minimale n'était pas respectée.

M. BOUTEVILLAIN insiste sur le fait que l'étude du linéaire doit être exhaustive, même sur les parties en bon état. Ceci permettra de mettre en avant les milieux préservés et trouver des solutions pour mieux les protéger. Il signale par ailleurs les problèmes, dans les zones boisées, d'embâcles ou d'encombrement du cours d'eau par le débardage. D'autre part M. BESSEY rappelle que ce type d'étude est financé à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau et la Région Centre, et que seuls 20% incombent aux collectivités. Cette étude permettra de mieux identifier les problèmes et servira de base au comité de pilotage pour définir les secteurs prioritaires sur lesquels une intervention devra être menée.

M. BESSEY indique qu'une carte des cours d'eau réglementaires existe et qu'elle servira de base pour les études. M. CADORET signale qu'il faudrait vérifier que cette carte ne prenne pas en compte les fossés comme des cours d'eau. Il indique qu'une clé de répartition existe au niveau des syndicats afin de répartir au mieux le coût des études sur les communes. Cette clé dépend de la population présente sur la commune, de la superficie de bassin versant, du linéaire du cours d'eau principal et du linéaire de petit chevelu.

M. BOUTEVILLAIN rappelle la nécessité de l'implication des techniciens de rivière lors de ces études. Ceux-ci inciteraient les riverains à faire des travaux pour l'entretien des cours d'eau. C'est le comité de pilotage qui décidera quelles parties du linéaire devront être restaurées par les riverains et quelles parties devront l'être par les communes.

M. BESSEY indique que les travaux sur la végétation rivulaire ou sur certains ouvrages, bien que relevant de l'obligation des propriétaires, peuvent être menés par la collectivité dans le cadre d'une DIG. Des subventions sont alors possibles, ce qui n'est pas le cas pour des travaux individuels.

M. ROUSSEAU pose le problème des plans d'eau. M. BESSEY lui répond que la problématique est la même pour les plans d'eau ou les ouvrages : pour l'attribution éventuelle d'aide pour des mises en conformité se pose la question de l'intérêt général de l'aménagement de l'ouvrage. D'autre part, des études sur la dérivation des plans d'eau ont été menées. Il en est ressorti que les coûts sont disproportionnés par rapport aux gains. M. BESSEY ajoute que le financement de travaux de contournement des plans d'eau induit leur pérennisation, ce qui peut aller à l'encontre du bon état.

M. BOUTEVILLAIN indique que 98 % des plans d'eau présents sur le bassin du Barangeon sont privés et 2 % publics. En Sologne, les plans d'eau sont principalement des étangs créés pour la protection incendie.

M. BESSEY pose le problème de la réglementation. En effet, deux outils de réglementation s'opposent : le respect de la DCE et celui de la propriété privée. Le législateur devra faire des choix (par exemple en envisageant la suppression des droits fondés en titre à partir du moment où il n'y a plus d'usage de l'ouvrage considéré).

M. BOUTEVILLAIN indique qu'avant de supprimer les droits fondés en titre, il faudrait étudier les possibilités de franchissement des ouvrages. Par exemple, dans le cas d'un déversoir d'orage suivi

d'un chenal, l'ouvrage peut permettre, après équipement, le passage d'espèces ciblées, telles que l'anguille.

A propos de plan d'eau collectif, il présente l'exemple d'un verrou représenté par le barrage du Val d'Auron (créé par excavation) sur le bassin de l'Auron. Cet ouvrage pourrait être aménageable en créant une rivière de dérivation. Il convient dans cette optique de protéger le foncier en interdisant la construction des terrains alentours. M. BOUTEVILLAIN présente un exemple à ne pas prendre : celui de l'Yèvre à Vierzon. Une ancienne écluse a été remplacée par une piscine puis un parking.

M. BESSEY indique que pour les ouvrages privés, les coûts d'aménagement seront entièrement à la charge du propriétaire. L'étude pourrait être financée par la collectivité, mais les travaux le seront par le propriétaire. Cela pose à nouveau le problème du financement des études et travaux réglementaires.

M. BOUTEVILLAIN signale que les plans d'eau en dérivation posent des problèmes de quantité d'eau et de gestion des sédiments. Ils peuvent de ce fait être à l'origine d'un mauvais état morphologique du cours d'eau.

M. ROUSSEAU demande que le SAGE insiste sur les outils de suivi pour l'aménagement des cours d'eau. Les IBGN sont un outil peu retenu pour le suivi de la qualité du cours d'eau en raison de leur coût et de leur difficulté d'interprétation pour les non-initiés. M. BESSEY objecte que les IBGN sont un outil indispensable et que le rôle du technicien de rivière sera très important dans la communication avec les élus à ce sujet.

M. ROUSSEAU indique que l'hydromorphologie joue un rôle au niveau de la quantité et de la qualité de l'eau ainsi que du développement économique et touristique. Et qu'il ne faut pas oublier qu'elle aura un impact positif sur tous les autres compartiments. M. CADORET cite l'exemple du DMB (Débit Minimal Biologique) qui est affecté par la morphologie du cours d'eau.

M. CREPIN précise que le canal peut avoir un rôle épurateur, grâce à la porosité de ses berges et de son fond sur quasiment toute sa longueur et à la lente restitution des eaux. Il propose de faire passer les cours d'eau latéraux par le canal au lieu de seulement le traverser. M. BOUTEVILLAIN objecte qu'en règle générale, les ruisseaux situés en rive gauche du canal, soit rentrent dedans, soit le suivent avant de se jeter dans un bief situé en dessous.

Un des objectifs du SAGE pourrait être la reconquête des zones humides, d'anciens bras du cours d'eau. Mme DEMILECAMPS pose la question de la faisabilité de reconnexion d'annexes hydrauliques sur l'Auron, dont la ligne d'eau a été abaissée suite au recalibrage. M. BOUTEVILLAIN lui répond que l'arrêt de l'entretien du lit permet d'ores et déjà sur certains secteurs une sédimentation et un rétrécissement, entraînant une augmentation de la hauteur du lit. On peut ainsi espérer une reconquête progressive de la morphologie du lit.

Il donne l'exemple du barrage de Chevigny. A l'aval de ce barrage, une importante érosion régressive a été observée, entraînant un enfoncement du lit. Il suffirait d'installer un piège à sédiments pour la stopper.

2.3. Sur la gestion des plantes envahissantes

A propos des plantes envahissantes, M. ROUSSEAU indique que la situation est désormais bien gérée par les maraîchers dans les marais de Bourges, à l'exception de quelques points noirs. Dans l'Yèvre en revanche la situation tend à se dégrader. Une campagne de mesures a été réalisée il y a deux ans. Les plantes envahissantes y étaient présentes par petites zones d'une étendue maximale de 1 m². Une nouvelle campagne a été réalisée cette année. Il a été relevé un fort développement des taches ainsi qu'une expansion des zones touchées. Il a été observé des zones touchées par les plantes pouvant atteindre une surface de 200 m². Les annexes hydrauliques ont aussi été contaminées. M. ROUSSEAU indique qu'il faudrait agir rapidement pour limiter l'invasion, avant que la situation ne devienne incontrôlable.

M. CADORET indique qu'un partenariat est en cours entre le Conseil Général et la Fédération de Pêche à propos de la gestion des plantes envahissantes et du risque à court terme. Le SIAAVY a été alerté sur ce problème. M. ROUSSEAU rappelle la vitesse d'invasion inquiétante de la Jussie, et indique que d'autres plantes à caractère envahissant, comme la renouée du Japon, sont présentes sur le territoire du SAGE mais que leur expansion est moins rapide. Leur expansion peut être limitée par une bonne gestion de la végétation rivulaire.

Mme MANCHE objecte que bien que leur expansion paraisse moins rapide, il faut se méfier des autres plantes envahissantes. En effet, les foyers peuvent rester petits pendant des années puis exploser. Par conséquent, il vaut mieux intervenir sur les petits foyers.

M. CREPIN demande si la possibilité d'interdire la vente de ces espèces existe. Mme MANCHE lui répond que seules deux variétés de Jussie sont interdites à la vente, depuis juin 2007. M. BOUTEVILLAIN propose que le SAGE fasse remonter cette situation au Ministère de l'Environnement afin d'interdire la commercialisation des plantes envahissantes et qu'il sensibilise les vendeurs locaux.

Il indique qu'a priori, la Jussie n'est pas présente en amont des marais, ce qui facilite la maîtrise de la situation. D'autre part il précise que l'arrachage des plants permettra une augmentation de la vitesse de l'eau et donc une diminution de leur développement (difficulté de fixation). M. BESSEY précise qu'une amélioration de la qualité des milieux aquatiques peut avoir un impact bénéfique en diminuant le développement des plantes envahissantes.

2.4. Sur la gestion de la ripisylve

A propos de l'entretien des berges, M. CREPIN indique que l'usage des phytosanitaires en agriculture est bien encadré et que le milieu naturel reprend ses marques, le seul entretien des berges étant un broyage. M. BESSEY objecte qu'un bon entretien ne réside pas en un broyage de la végétation des berges, mais plutôt en un entretien sélectif. Au début, les herbacées repoussent, puis viennent les ronciers et enfin, la végétation rivulaire arbustive. Par la suite, une coupe des arbres trop âgés ou morts évitera leur chute et donc la formation d'embâcles, et permettra également de laisser pousser les jeunes arbres. Ce type d'entretien permet de ralentir l'érosion des berges par stabilisation via le système racinaire des arbres. M. ROUSSEAU cite l'exemple de l'aulne qui, lorsqu'il atteint l'âge de 10 – 15 ans, tient mieux les berges que des enrochements.

M. BESSEY précise que sur certains secteurs, dans le cadre de certains contrats territoriaux, des plantations d'arbres sont réalisées sur les berges. Il propose une visite en Indre et Loire pour voir ce que donne l'entretien sélectif au bout de quelques années.

Il ajoute que le technicien de rivière doit faire de la sensibilisation chez les propriétaires pour que l'entretien sélectif soit réalisé sur tout le linéaire de leur propriété.

M. CREPIN demande que soient évalués les coûts de revient des techniques d'entretien sélectif.

M. ROUSSEAU indique que si l'entretien est bien réalisé, au bout de quelques temps, un passage tous les trois voire cinq ans est possible. M. BOUTEVILLAIN confirme que si la ripisylve est bien implantée, au bout de quatre à cinq ans, le coût d'entretien diminue de façon linéaire.

M. BESSEY signale l'existence de centres d'insertion par le travail, pouvant proposer ce type de prestation pour un coût réduit.

2.5. Sur la maîtrise d'ouvrage locale et les démarches globales

M. BOUTEVILLAIN rappelle les cours d'eau couverts par un syndicat de rivière. Il s'agit de l'Airain, du Colin, du Langis, du Barangeon, et du Moulon. Il conviendrait toutefois de vérifier si les syndicats sont encore actifs.

M. BESSEY indique que M. Narboux (Président du Syndicat de l'Yèvre) a été rencontré à propos de la possibilité de mise en place d'un contrat territorial sur le bassin, ciblé sur l'hydromorphologie. Ce dernier semble intéressé par le lancement d'une étude préalable, qui pourrait être conduite dans le cadre d'un groupement de commande des différents syndicats intervenant sur le territoire. En parallèle, l'étude de la possibilité de fusion des syndicats pourrait être envisagée. Cela permettrait de mettre en place des interventions globales et cohérentes sur l'ensemble du bassin versant. Cela permettrait également aux institutions d'avoir un interlocuteur unique dans le cadre de programmes d'actions.

Sur le bassin versant de l'Auron, un contrat territorial est en cours d'élaboration. Il traite de l'hydromorphologie et de la pollution diffuse. M. BESSEY indique aussi que sur ce bassin, plusieurs syndicats se sont regroupés afin de mieux traiter le problème.

M. BESSEY indique que l'avis de la CLE ou de son Bureau est sollicité systématiquement sur les projets de contrats territoriaux. M. CADORET précise que c'est ce qui a été fait sur le bassin du Porche. Les contrats tiendront compte :

- de l'organisation territoriale, la maîtrise d'ouvrage, la coordination des actions ;
- des plans d'eau et de la diffusion d'interventions particulières ;
- des problématiques de financement ;
- de l'hydromorphologie.

M. BESSEY souligne que le mode d'organisation retenu pour la mise en place des programmes d'action est primordial. S'il est bien choisi, il sera capable de s'adapter aux différents dispositifs d'aide et de contractualisation existants et à venir.

M. Rousseau signale deux problèmes sur le territoire du SAGE :

- le non lancement des actions préconisées par les études préalables par les syndicats ;
- celui du financement des études (coût important pour les petites communes).

M. BOUTEVILLAIN propose que sur certains bassins, une taxe supérieure soit levée lorsqu'il y a un service rendu. Il faudrait voir les leviers possibles en droit fiscal.

2.6. Sur la gestion des zones humides et des marais

M. CREPIN regrette la suppression des MAE qui permettaient le maintien en prairies de nombreuses parcelles situées entre le canal et l'Auron, en zone inondable. Sans dispositif d'aide, le risque de retournement de ces prairies est plus important.

M. ROUSSEAU ajoute que les zones humides de taille importante, comme le Marais de Contres, sont connues, mais pas les petites bien que ce soit celles-là qui soient les plus intéressantes pour les cours d'eau. Ces zones humides sont principalement situées sur le bassin de l'Auron. Sur le bassin de l'Yèvre, elles sont de taille plus importante.

M. CREPIN ajoute qu'une flore particulière se retrouve dans ces zones.

M. BOUTEVILLAIN indique qu'il faudrait limiter l'implantation de cultures dans le lit majeur, mais plutôt y conserver des prairies.

M. CADORET propose que le SAGE favorise l'implantation de prairie dans les fonds de vallée.

M. CREPIN demande à ce que les agriculteurs soient indemnisés pour la perte de revenus.

M. ROUSSEAU signale que le registre national des zones humides ne prend en compte que les zones humide d'une surface minimale. Il risque d'oublier celles des fonds de vallée. M. CADORET précise qu'un recensement des zones humides est en cours sur le territoire du SAGE et sur le département du Cher.

M. BOUTEVILLAIN signale que dans le périmètre de protection du captage de Bourges, il existe une superposition des zones protégées et donc des aides.



COMPTE – RENDU DE LA RÉUNION DU **08 DÉCEMBRE 2008**
DE LA COMMISSION
« **VALORISATION ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE** »

RÉUNION N° I POUR L'ÉLABORATION
DES SCÉNARIOS CONTRASTÉS DU SAGE

Ordre du jour de la réunion

- Tour de table
- Méthode de consultation des commissions pour l'élaboration des scénarios contrastés
- Présentation des conclusions du scénario tendanciel
- Débats et pistes de réflexions
- Prochaine date de réunion

Étaient présents :

BARRE André (Vice-président de l'ARECABE), CADORET Vincent (Animateur du SAGE Yèvre-Auron, CGI8), CRÉPIN Xavier (Maire de Parnay), CROTTÉ Joël (Comité du Cher de canoë kayak), GOUGNOT Alain (Maire de Farges-en-Septaine), GOURDIN Pierre-Marie (Union Départementale des Syndicats d'Irrigants et de Gestion des Eaux du Cher, Association Agri-Porche), LE PRIOL Valérie (Chargée de mission, SMCB 18), MASSAÏ Isabelle (Attachée de direction, EPIS-Centre), MONTAGNE Roger (Président de l'AAPPMA « Le Vairon »).

I. Introduction

1.1. Présentation de la démarche

Après un tour de table, M. Cadoret rappelle le contexte dans lequel s'inscrit cette réunion de la commission : l'élaboration des scénarios contrastés du SAGE Yèvre-Auron. En effet, ces scénarios visent à évaluer les possibilités d'action pour atteindre le bon état des eaux le plus rapidement possible.

Ces scénarios sont dits « contrastés » en opposition au scénario tendanciel qui présente la manière dont évoluerait l'état global de la ressource en eau sans mise en œuvre d'une politique volontariste, sans SAGE.

Cette réunion de la commission a permis à chaque membre de s'approprier les conclusions du scénario tendanciel puis de débattre sur les pistes d'actions envisageables. Une seconde réunion de la commission, à laquelle le bureau d'étude en charge de l'élaboration des scénarios contrastés sera présent, sera l'occasion d'échanger sur les propositions qui seront faites et d'y apporter les compléments jugés utiles pour l'écriture de ces scénarios.

1.2. Date de la prochaine séance

La date de la **prochaine séance** a été fixée au jeudi 29 janvier 2009 à 09h30 dans les locaux du Conseil général du Cher, Pyramide - Route de Guéry, Salle B128.

2. Présentation du scénario tendanciel

M. Cadoret présente les principales conclusions du scénario tendanciel, rappelées dans la note de synthèse diffusée aux membres de la Commission.

Mme MASSAÏ précise que la culture de colza restera une culture pivot sur le périmètre du SAGE. Une optimisation des apports en azote s'effectue depuis 10 ans grâce, notamment au développement des outils de pilotage. Aujourd'hui, il ne semble plus y avoir de surfertilisation qui pouvait entraîner un flux excessif d'azote vers la nappe souterraine. Aujourd'hui, 60% des surfaces concernées sont suivies par satellite.

Elle ajoute que le colza est une culture piège à nitrates en cas de repousse et dont le potentiel est à exploiter. Le colza représente environ 20% de la SAU.

De plus, l'agriculture biologique présente un risque de perte de revenu pour les exploitants.

3. Débats, premières pistes de réflexion

3.1. Sur les retenues de substitution

En termes de quantité d'eau disponible pour l'usage agricole, la réalisation de retenue de substitution reste une piste à explorer.

Sur le projet en cours à Rians, des contraintes sanitaires ainsi que le budget important freinent la mise en œuvre de ce projet. M. Gourdin précise qu'une étude de faisabilité est actuellement conduite par l'association d'exploitant qui s'est mise en place autour de ce projet.

Ce projet est basé sur la récupération des eaux usées épurées des stations des Aix et de Rians ainsi que des effluents de la laiterie Triballat.

3.2. Sur la valorisation touristique du Canal de Berry

Mme Le Priol rappelle les missions du SMCB ainsi que le projet de véloroute en cours sur le Canal de Berry qui repose sur le concept « d'espace partagé ». Le Canal fera l'objet d'un aménagement paysager qui visera à satisfaire tous les usagers potentiels du Canal : pêcheurs, promeneurs, cyclistes, etc.

Les membres de la commission s'accordent à dire que le travail avec les acteurs locaux est primordial pour assurer le support de la valorisation touristique de l'ouvrage.

M. Barré souligne la possibilité d'établir une convention avec l'entente nationale des canaux, un lien avec la véloroute SUD Berry. Il souligne également le succès rencontré par les bateaux électriques qui naviguent sur certains canaux.

3.3. Sur la pêche de loisir

M. Montagne précise qu'il existe 26 associations de pêche sur le Canal de Berry. Le Canal est en effet considéré comme une succession de plans d'eau.

La fréquentation du Canal par les pêcheurs est importante car l'accès est facilité par les chemins de halage et il est de plus, en général, propriété des communes.

La pêche sur cours d'eau est moindre, car ils sont privés à 80% et leurs accès ne sont pas souvent aisés. Il existe une possibilité de location via des baux de longue durée mais cela est généralement destiné à la pêche sportive (brochet, silure).

Sur le département, la Fédération du Cher pour la Pêche et le Protection des Milieux Aquatiques recense 18000 adhérents représentant 11000 pêcheurs. Il existe de plus une réciprocity interdépartementale. De ce fait, des pêcheurs inscrits dans d'autres départements peuvent venir pêcher ce qui accroît la fréquentation.

3.4. Sur la base de loisirs de Goule / sports nautiques

La fréquentation de la base de loisir de l'Étang de Goule a été de 90 000 personnes en 2008. Une gestion fine du niveau de l'Étang doit permettre le maintien et le développement des activités de la base.

M. Crotté précise qu'une partie de l'activité du Comité du Cher de canoë kayak a été déplacée sur cette base en raison de l'insuffisance des débits sur l'Auron entre Plaimpied et le plan d'eau.

Il ajoute qu'il existe un parcours pédagogique de navigation entre St Just et Plaimpied et que la fréquentation du comité a été de 197 personnes en 2008.

3.5. Sur les Marais de Bourges

Le développement d'itinéraires de balades dans les Marais, associée à une communication accrue (cf. Marais d'Amiens) et certains aménagements pourrait accroître et canaliser la fréquentation déjà importante de ce lieu.



COMPTE – RENDU DE LA RÉUNION DU **29 JANVIER 2009**
DE LA COMMISSION
« **VALORISATION ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE** »

RÉUNION N°2 POUR L'ÉLABORATION
DES SCÉNARIOS CONTRASTÉS DU SAGE

Ordre du jour de la réunion

- Tour de table
- Validation du compte-rendu de la réunion précédente
- Débats et pistes de réflexions

Étaient présents :

BARACHET Gérard (Vice-président de la Fédération du Cher pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique – FDPPMA 18), BARRE André (Vice-président de l'ARECABE), CADORET Vincent (Animateur du SAGE Yèvre-Auron, CGI8), De MASSOL Dominique (CCI du Cher), DEMILECAMPS Caroline (Pöyry Environment SA), MARTIN-DELOCHE Emeline (Pöyry Environment SA), MASSAÏ Isabelle (Attachée de direction, EPIS-Centre), ROUX Didier (Union Départementale des Syndicats d'Irrigants et de Gestion des Eaux du Cher)

I. Introduction

1.1. Rappel de la démarche

Après un tour de table, M. Cadoret rappelle le contexte dans lequel s'inscrit cette réunion de la commission valorisation économique et touristique : l'élaboration des scénarios contrastés du SAGE Yèvre-Auron. En effet, ces scénarios visent à évaluer les possibilités d'action pour atteindre le bon état des eaux le plus rapidement possible.

Ces scénarios sont dits « contrastés » en opposition au scénario tendanciel qui présente la manière dont évoluerait l'état global de la ressource en eau sans mise en œuvre d'une politique volontariste, sans SAGE.

A la suite de cette série de réunions avec les commissions thématiques, le bureau d'études fera une proposition de scénarios contrastés pour les différents enjeux, qui seront soumis à validation du Comité de Pilotage, du bureau de CLE et de la CLE.

1.2. Retour sur le compte-rendu de la réunion précédente

M. Barre souligne l'existence d'une navigation « sur certains portions du canal de Berry », et non pas « sur certains canaux ».

2. Débats, premières pistes de réflexion

2.1. Sur l'activité agricole

M. BARACHET souligne qu'il est difficile de parler d'absence de surfertilisation (comme cela a été évoqué lors de la réunion précédente) alors que sur le département les achats de fertilisants ont augmenté. Toutefois, Mme MASSAÏ confirme l'efficacité des outils de pilotage pour supprimer la surfertilisation. De plus, elle insiste sur l'importance de l'activité agricole dans l'économie du département : il est important de veiller à la rentabilité de l'activité. Il s'agit d'un bassin de production céréalière compétitif, et une grosse partie de la production est exportée.

Mme MASSAÏ indique que les outils de pilotage de la fertilisation sont aujourd'hui utilisés par une majorité des agriculteurs du territoire. Sur certains captages, par exemple celui de Farges-en-Septaine, l'amélioration des pratiques semble aboutir à une diminution des teneurs en nitrates dans la nappe. Sur le captage du Porche, l'effet est moins visible du fait de l'inertie de la nappe (estimée à 5 voire 10 ans). Toutefois, elle rappelle que l'amélioration des pratiques engagée depuis quelques années a permis de ralentir la tendance à la hausse et même d'atteindre une stabilisation des teneurs en nitrates. Les efforts doivent donc être poursuivis.

Les objectifs du conseil sont de :

- réduire les écarts de fertilisation entre l'objectif de rendement et le rendement réalisé. Le pilotage permet de raisonner la fertilisation en tenant compte de la culture, de la variété utilisée, de la parcelle (hétérogénéité des sols importante sur le périmètre) et des conditions climatiques de l'année en cours ;
- mettre en place des mesures correctives afin de piéger les nitrates restant dans le sol en gérant l'interculture (implantation de CIPAN) en cas d'écart.

Des marges de progrès existent encore, avec de nouvelles techniques de pilotage à venir, et surtout en touchant un nombre plus important d'agriculteurs (aujourd'hui entre 60 et 70% des agriculteurs sont accompagnés par les techniciens d'Epis Centre). Des efforts d'animation et de sensibilisation pourraient être menés dans ce sens dans le cadre du SAGE.

M. ROUX précise qu'un taux d'adhésion de 100% ne sera jamais atteint, mais que de toute façon, les avancées techniques et l'augmentation des prix des intrants incitent au raisonnement des pratiques.

M. BARACHET rappelle toutefois que des cas d'écart au conseil sont encore recensés dans le cadre des contrôles menés par la DDEA. D'autre part, il souligne que les retournements de prairies, observés notamment sur les bassins du Colin, de l'Ouatier et du Langis, vont à l'encontre des efforts de raisonnement de la fertilisation réalisés. De plus, l'extension des zones en cultures entraîne une uniformisation des paysages qui peut nuire au développement touristique de la zone. M. ROUX rappelle, face à ce constat, les difficultés rencontrées par le secteur de l'élevage qui ont nécessité une reconversion des exploitants vers les cultures céréalières afin de conserver leur activité.

Le bureau d'étude demande les possibilités de développement d'autres cultures afin de diversité et d'allonger les rotations, mais également de développer des cultures moins gourmandes en intrants et/ou en eau. Mme MASSAÏ indique que les débouchés existants sont sur les principales cultures actuellement pratiquées. M. ROUX rapporte sa propre expérience de remplacement d'une partie de ces parcelles en maïs par du sorgho, moins sensible aux maladies, moins gourmand en

intrants et moins exigeant en termes d'irrigation (90 mm environ pour le sorgho contre 180 à 200 mm pour le maïs) : les marges brutes sur la culture étant inférieures à celles du maïs, il est revenu au maïs.

La culture des lentilles est également peu sensible aux maladies et peu exigeante en azote. Mais le marché est aléatoire et les surfaces cultivées faibles (150 à 200 ha sur le département).

M. de MASSOL demande si le SAGE peut prévoir de subventionner le différentiel de productivité si l'on souhaite orienter la production vers d'autres cultures moins rentables. M. BARACHET suggère que les sommes investies pour approvisionner la ville de Bourges en eau potable depuis la Loire soient utilisées pour favoriser la mise en place de meilleures pratiques sur le BV du captage du Porche si les volumes prélevés en Loire diminuent.

Mme MASSAÏ rappelle le problème de l'accès aux MATER, notamment envisagées pour mettre en place les mesures sur le captage du Proche : environ 50% des agriculteurs de la zone n'auraient pas la possibilité de souscrire à ces aides, ne répondant pas aux critères d'éligibilité.

Le sujet de l'agriculture biologique est évoqué. M. ROUX précise que ce type d'agriculture peut être rentable dans le cas d'une activité d'élevage avec vente directe, mais qu'en grandes cultures les exploitants ayant réalisé la conversion se trouvent en général en difficulté financière. Il précise que le passage en biologique entraîne une baisse, au moins, de moitié des rendements et que l'activité ne peut être rentable que si le consommateur est prêt à payer plus cher. Mme MASSAÏ pose la question du bilan environnemental des cultures biologiques, notamment par rapport aux pollutions par les nitrates. En effet, du fait de la plus forte variabilité des rendements en fonction des aléas climatiques, les risques de surfertilisation sont augmentés. D'autre part, l'agriculture biologique pose des problèmes d'ordre sanitaire, avec des risques accrus de fusariose produisant des mycotoxines et entraînant le déclassement des récoltes. M. ROUX confirme que les cultures biologiques sont plus propices au développement des maladies, dont les germes peuvent se retrouver dans les produits élaborés.

Les membres de la commission semblent s'accorder à dire que le principal axe à développer est l'agriculture raisonnée, qui présente un bilan à la fois économique et environnemental positif. Un effort de communication serait à réaliser auprès de la population afin d'expliquer que le raisonnement de la fertilisation et des traitements peut entraîner une augmentation du nombre de passages au champ, mais que les doses apportées sont plus faibles.

Concernant plus particulièrement le BV d'alimentation du captage du Porche, M. BARACHET suggère que soient privilégiées les cultures fourragères. Toutefois se pose le problème des débouchés, du fait de la tendance à la baisse de l'activité d'élevage et de l'envoi des bovins pour l'engraissement en Italie. M. BARACHET souhaite que soient étudiées les possibilités de maintenir cette activité sur place. M. ROUX répond qu'il est difficilement envisageable que les exploitants ayant abandonné l'élevage y reviennent. De plus, M. De MASSOL précise que cela affecterait toute la filière de transport et de distribution qui s'est développée autour de cette activité. Il ajoute que l'élevage est également source de pollution. M. BARACHET évoque toutefois le risque de délocalisation de l'usine de Rians, obligée de faire venir le lait de l'extérieur, si rien n'est fait pour favoriser l'élevage laitier sur le bassin.

M. ROUX rappelle les principales mesures préconisées sur le BV du Porche :

- MAE et MATER, avec toutefois la limite évoquée des problèmes de souscription (seuls 50% des exploitants répondraient aux critères)
- Apport azoté limité à 126 unités : la question se pose de savoir s'il s'agit de l'apport moyen toutes cultures confondue ou de l'apport maximum autorisé quelque soit la culture. Dans ce cas, la dose pourrait être insuffisante pour certaines cultures.
- Mise en place de CIPAN.

2.2. Sur la valorisation touristique du Canal de Berry

M. BARRE rappelle le fort potentiel de développement touristique que représente le canal navigable. Sur le territoire du SAGE, 5 km sont navigables au niveau de Vierzon. Une navigation sur bateau électrique est proposée. De plus, il précise que l'ARECABE soutient le projet de vélo-route en cours sur le Canal de Berry.

Il indique qu'une expérimentation va être menée lors de la saison prochaine pour remplir une écluse uniquement à partir de l'écoulement naturel du canal. Cela permettrait de réduire les prélèvements nécessaires au fonctionnement des écluses. Dans ce cas, le nombre de passages possibles par jour devra être défini.

Il ajoute que la rénovation de la cuvette pour améliorer son étanchéité permettrait de réaliser des économies d'eau.

2.3. Sur la pêche de loisir

M. BARACHET indique que la fréquentation du Canal par les pêcheurs est importante car l'accès est facilité par les chemins de halage et il est de plus, en général, propriété des communes.

La pêche sur cours d'eau est moindre, car ils sont privés à 80% et leurs accès ne sont pas souvent aisés. Dans le cadre d'une éventuelle mise en place de DIG pour la restauration de la morphologie des cours d'eau, il pourrait être envisagé de demander en contrepartie un droit d'accès pour les pêcheurs, sous réserve qu'ils assurent l'entretien des cours d'eau. Cela pourrait contribuer au développement touristique du secteur, en permettant une plus grande mise en valeur des propriétés du fait d'une plus grande diversité des paysages.

Il précise que pour 2008, environ 150 000 journées de pêche ont été comptabilisées sur le département. L'activité est plutôt localisée au niveau des petites communes, qui peuvent comptabiliser 10% de pêcheurs, alors que sur Bourges, on n'en compte que 2%.

Il souligne enfin que l'importance économique de l'activité de pêche ne doit pas être oubliée, puisqu'il a été estimé qu'un pêcheur dépense en moyenne 500 à 600 euros par an pour la pratique de l'activité.

M. BARACHET fournit en complément et postérieurement à la réunion les informations suivantes sur la fédération de pêche :

- la location des baux et l'entretien par la fédération représentent 60k€/an
- réalisation de formations auprès des scolaires et des centres aérés : 1700 jeunes touchés en 61 séances
- la fédération emploie 6 employés, représentant 5 ETP

2.4. Sur la base de loisirs de Goule / sports nautiques

La fréquentation de la base de loisir de l'Étang de Goule a été de 90 000 personnes en 2008. Une gestion fine du niveau de l'Étang devrait permettre le maintien et le développement des activités de la base.

2.5. Sur l'activité industrielle

M. De MASSOL indique que le territoire du SAGE possède un potentiel d'accueil important en termes d'espace disponible. De plus la situation géographique de la région pourrait être mise en avant. Il est important de ne pas limiter ce potentiel de développement par des entraves à l'implantation de nouvelles activités.

Il ajoute qu'il serait intéressant de mener une réflexion prospective sur les besoins en eau (qualitatifs et quantitatifs) envisagés pour de nouvelles industries et définir les zones où l'implantation poserait le moins de problèmes par rapport à la ressource. Il est important que les décideurs disposent d'une information sur la ressource disponible et les exigences de rejet afin de pouvoir se prononcer rapidement en cas de demande d'installation.



COMPTE – RENDU DE LA RÉUNION DU **3 DÉCEMBRE 2008**
DE LA COMMISSION « CANAL DE BERRY »

RÉUNION N° I POUR L'ÉLABORATION
DES SCÉNARIOS CONTRASTÉS DU SAGE

Ordre du jour de la réunion

- Tour de table
- Méthode de consultation des commissions pour l'élaboration des scénarios contrastés
- Présentation des conclusions du scénario tendanciel
- Débats et pistes de réflexions
- Prochaine date de réunion

Étaient présents :

BARACHET Gérard (Vice-président de la Fédération du Cher pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique – FDPPMA 18), BARE André (Vice-président de l'ARECABE), BESSIN Sabine (Conseillère environnement, Chambre d'agriculture), BOUAL Roland (Maire-adjoint de St Germain du Puy, Vice Président de la CLE), BOUTÉVILLAIN Michel (Chef du SD18 de l'ONEMA), CADORET Vincent (Animateur du SAGE Yèvre-Auron, CG18), CAILOUX Jean-Claude (Président de l'ARECABE), CHÉRON Yves (Administrateur de Nature 18), CRÉPIN Xavier (Maire de Parnay), JOFFROY Jean-Paul (Maire de St Just), LE PRIOL Valérie (Chargée de mission, SMCB 18), PETITGUYOT Thomas (Chef de la MISE 18), PILLEFERT Jean (Maire-adjoint de Marmagne), ROUSSEAU Mathieu (Chargé de mission technique, FDPPMA 18), SENNEQUIER Michel (Président de du Syndicat des irrigants du bassin Yèvre-Auron).

I. Introduction

1.1. Présentation de la démarche

Après un tour de table, M. Cadoret rappelle le contexte dans lequel s'inscrit cette réunion de la commission qualité de l'eau : l'élaboration des scénarios contrastés du SAGE Yèvre-Auron. En effet, ces scénarios visent à évaluer les possibilités d'action pour atteindre le bon état des eaux le plus rapidement possible.

Ces scénarios sont dits « contrastés » en opposition au scénario tendanciel qui présente la manière dont évoluerait l'état global de la ressource en eau sans mise en œuvre d'une politique volontariste de gestion de l'eau, c'est-à-dire sans SAGE.

Cette réunion de la commission a permis à chaque membre de s'approprier les conclusions du scénario tendanciel puis de débattre sur les pistes d'actions envisageables. Une seconde réunion de la commission, à laquelle le bureau d'étude en charge de l'élaboration des scénarios contrastés sera présent, sera l'occasion d'échanger sur les propositions qui seront faites et d'y apporter les compléments jugés utiles pour l'écriture de ces scénarios.

1.2. Date de la prochaine séance

La date de la **prochaine séance** a été fixée au mercredi 21 janvier 2009 à 09h30 dans les locaux du Conseil général du Cher, Route de Guéry.

2. Présentation du scénario tendanciel

M. Cadoret présente les principales conclusions du scénario tendanciel, rappelées dans la note de synthèse diffusée aux membres de la Commission.

M. Boual précise que ce doucement décrit ce qui se passerait si rien de plus n'était fait. M. Cadoret ajoute qu'un des objectifs prioritaires est bien la reconquête de la qualité de la ressource en eau.

M. Sennequier estime que si la qualité de la ressource s'améliore, une augmentation des prélèvements pour l'alimentation en eau potable est envisageable. Il souhaite à ce sujet que les résultats de l'étude de datation des eaux du bassin d'alimentation des captages du Porche soient diffusés. M. Boual estime que la diffusion d'un document technique sans précautions peut entraîner des erreurs d'interprétations des résultats qui y sont consignés. M. Sennequier note que cela permettra d'améliorer la communication autour des travaux actuellement en cours sur le bassin du Porche ainsi que la compréhension des enjeux par les irrigants du territoire concerné.

Par ailleurs, concernant le prix de l'eau dans l'agglomération de Bourges, il se situe dans la moyenne nationale.

M. Boutévillain ajoute que la disponibilité de l'eau de Loire qui approvisionne Bourges et ses environs est sujette à caution et notamment à cause du fait de la présence de centrales nucléaires sur le cours de la Loire.

M. Petitguyot précise qu'une étude devra être réalisée avant l'approbation du SAGE pour établir la ressource quantitativement disponible sur son territoire. Sur cette base sera définie la répartition entre usages (notamment l'alimentation en eau potable et l'irrigation), à moyen et long terme.

M. Sennequier estime qu'il sera donc nécessaire de rechercher de nouvelles ressources sur le territoire.

3. Débats, premières pistes de réflexion

Mme Le Priol rappelle que le SMCB et la Direction du Tourisme du Conseil général travaillent de concert sur le projet de valorisation touristique du Canal : réalisation d'une véloroute « Canal de Berry à vélo ». A ce jour, le choix de la maîtrise d'œuvre est en cours grâce à une procédure de marché public pour un montant estimatif de 550 000€. Le montant de travaux envisagé est de 20 millions d'euros.

3.1. Sur les prélèvements pour l'alimentation du Canal sur le bassin de l'Auron

M. Petitguyot rappelle qu'il existe des prises d'eau sur le cours de l'Auron pour l'alimentation du Canal de Berry. Ces prélèvements sont constants et ne sont absolument pas fonction du débit de la rivière.

Ces ouvrages de prélèvement ne sont pas en conformité avec la réglementation et une régularisation était pour cela nécessaire :

- Pour la majorité d'entre eux, une reconnaissance d'antériorité du prélèvement à la loi sur l'eau est demandée. Un dossier doit être déposé en préfecture avant le 31 décembre 2008.
- Pour les barrages de Bannegon et de St Just, une procédure plus conséquente est nécessaire considérant le fort impact de ces ouvrages sur le milieu : constitution d'un dossier d'autorisation complet à déposer pour juin 2009 en préfecture.

M. Joffroy souligne que certaines caractéristiques de la prise d'eau située sur la commune de St Just ne sont pas prises en compte à l'heure actuelle. M. Petitguyot rappelle qu'une étude d'impact complète doit être menée pour déposer le dossier d'autorisation. Cette étude permettra de connaître finement le fonctionnement de l'ouvrage ainsi que ces caractéristiques. Il précise que le service d'ingénierie de la DDEA pourra apporter un appui aux communes concernées et au SMCB pour la rédaction des cahiers des charges des études à faire réaliser par un bureau d'études. Il ajoute qu'à sa connaissance, il n'a été reçu aucune demande allant dans ce sens.

M. Boutévillain ajoute que le barrage de St Just n'est pas forcément utile pour le Canal et qu'une autre méthode d'alimentation – gravitaire – pourrait convenir. En effet l'évolution de l'usage du Canal modifie les contraintes nécessaires à son alimentation. M. Petitguyot estime que cela doit en effet être envisagé dans le dossier d'autorisation.

M. Boutévillain ajoute que la logique d'alimentation du Canal doit être fonction des besoins de la rivière Auron dans laquelle il faut maintenir un débit réservé. Il ajoute que, pour obtenir une bonne gestion de l'eau, un barrage n'est pas du tout approprié et que son effacement ne pourra être que profitable pour la rivière.

Il est précisé, par ailleurs que les contre-fossés du Canal permettent l'évacuation des eaux pluviales des terrains riverains.

M. Pillefert estime que ce n'est pas aux communes de réaliser les travaux nécessaires et pose la question de l'échelle d'intervention sur un ouvrage tel que le Canal. M. Cadoret précise que le SMCB, structure départementale, a proposé de réaliser les dossiers d'autorisation pour le compte des communes étant donné sa place privilégiée dans la gestion du Canal. Mme Le Priol confirme ce point.

M. Barré pose la question de la réalimentation possible de la nappe par le Canal. M. Petitguyot estime que les fuites sont effectivement très importantes sur certaines portions du canal mais que cela ne peut en aucun cas justifier des prélèvements massifs sur l'Auron. M. Boutévillain ajoute que l'impact sur la rivière n'en serait que plus accentué et que c'est cela qui dégrade l'état du milieu naturel.

M. Joffroy fait remarquer que l'emprise de l'Auron a diminué de 80% sur sa commune. M. Boutévillain note que cela résulte d'un ensemble de décisions passées qui contribue à alourdir le constat actuel. De plus, la situation foncière est complexe sur le Canal.

M. Boual ajoute que le milieu naturel doit être prioritaire.

Les membres de la commission s'accordent à dire qu'il faut maintenir en eau le Canal par tronçons avec l'eau disponible. Il faut en effet garder à l'esprit l'objectif de bon état à l'horizon 2015 et que les sanctions qui seront prises si ce n'est pas le cas (amendes) risquent d'être répercutées au niveau local.

M. Crépin estime que chaque portion de Canal peut être gérée comme un étang. M. Boutévillain note qu'il faut pour cela prendre en compte les impacts des choix de gestion fait en amont sur l'aval.

M. Crépin rappelle que l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a adressé aux communes une demande de déclaration des volumes prélevés pour l'alimentation du Canal dans le but d'établir une redevance. Sur la commune de Parnay, un arrêt de l'alimentation en eau du Canal entraîne une mise à sec (problème d'étanchéité). Il faudra donc imaginer un dispositif de comptage et de gestion des volumes entrants et sortants du Canal.

3.2. Sur la gestion globale du Canal

M. Barachet fait remarquer aux membres de la commission que les modes de gestion du Canal devront être adaptés en fonction des caractéristiques du bassin versant. Il ajoute qu'en effet les bassins de l'Yèvre et de l'Auron sont structurellement différents.

M. Petitguyot note que la gestion du Canal incombe aux communes qui en sont propriétaires. Cependant, la gestion de cet ouvrage commune par commune n'est pas optimale et il serait intéressant de rechercher une gestion coordonnée par une structure à une échelle plus globale.

Il ajoute que les questions techniques sur les ouvrages devront être traitées dans les études d'autorisation qui sont demandées pour régulariser les prises d'eau.

M. Boutévillain ajoute qu'en effet, il existe des problèmes sur certains ouvrages et qu'il faut aller vers des systèmes de gestion autonomes qui ne sont ni couteux ni contraignant en logistique.

M. Chéron note que le Canal est un préleveur soumis aux restrictions en cas de pénurie et que son intérêt touristique doit permettre de pérenniser cet ouvrage emblématique avec une gestion optimale de l'eau.

Les membres de la Commission s'accordent à dire qu'une vision d'ensemble est nécessaire pour la gestion du Canal de Berry : maîtrise d'ouvrage globale.

L'optimisation de son alimentation en eau doit se faire en fonction des capacités du milieu naturel qui lui est adjacent (objectif 2015 de la Directive Cadre sur l'Eau) et en limitant l'impact des prises d'eau sur celui-ci. De ce point de vue, les bassins de l'Yèvre et l'Auron doivent être différenciés.

Enfin, cette réflexion doit être menée concomitamment avec le projet de valorisation touristique pour s'assurer de la prise en compte de l'ensemble des contraintes structurelles.



COMPTE – RENDU DE LA RÉUNION DU **21 JANVIER 2009**
DE LA COMMISSION « CANAL DE BERRY »

RÉUNION N°2 POUR L'ÉLABORATION
DES SCÉNARIOS CONTRASTÉS DU SAGE

Ordre du jour de la réunion

- Tour de table
- Validation du compte-rendu de la réunion précédente
- Débats et pistes de réflexions

Étaient présents :

BARACHET Gérard (Vice-président de la Fédération du Cher pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique – FDPPMA 18), BARRE André (Vice-président de l'ARECABE), CADORET Vincent (Animateur du SAGE Yèvre-Auron, CGI8), CHÉRON Yves (Administrateur de Nature 18), CORDAILLAT Christian (Association des maraîchers de Bourges), COUADE Jean (Maire de Soulangis, Président du SMIRNE), CRÉPIN Guillaume (DT/CGI8), CRÉPIN Xavier (Maire de Parnay), DENNETIERE Jean-René (ONEMA), HUCHINS Robert (Vice président de l'Agglomération de Bourges et Maire d'Arçay), JOFFROY Jean-Paul (Maire de St Just), LE PRIOL Valérie (Chargée de mission, SMCB 18), MOUSSEAU Thomas (DDEA / MISE), ROUSSEAU Mathieu (Chargé de mission technique, FDAAPPMA 18), SENNEQUIER Michel (Président de du Syndicat des irrigants du bassin Yèvre-Auron), TAUPIN Jacques (SICB).

I. Introduction

1.1. Présentation de la démarche

Il s'agit de la 2^{ème} réunion de la commission pour l'élaboration des scénarios contrastés. Ces scénarios visent à évaluer les possibilités d'action pour atteindre le bon état des eaux le plus rapidement possible.

Ces scénarios sont dits « contrastés » en opposition au scénario tendanciel qui présente la manière dont évoluerait l'état global de la ressource en eau sans mise en œuvre d'une politique volontariste de gestion de l'eau, c'est-à-dire sans SAGE.

1.2. Validation du compte-rendu de la réunion précédente

Aucune remarque n'est formulée par les participants à la réunion sur le compte-rendu. Ce dernier est donc validé.

2. Débat et réflexions

2.1. Sur les prélèvements pour l'alimentation du Canal sur le bassin de l'Auron

Mme LE PRIOL fait un point sur l'avancement de la mise en conformité des prises d'eau sur l'Auron pour l'alimentation du canal. Huit prises d'eau sont concernées :

- six prises d'eau « simples » ;
- deux prises d'eau par barrage sur l'Auron (prise d'eau de Chevigny à Saint-Just et Rigole du Clou) pour lesquelles la mise en place d'un dossier plus complet sera nécessaire.

Le SMCB apporte une aide technique aux communes pour l'élaboration de leur dossier d'autorisation. Le dossier a été réalisé pour cinq des prises d'eau « simples » (la sixième étant gérée de façon autonome par la commune de Bourges). Trois dossiers ont d'ores et déjà été envoyés aux services de police de l'eau. Après vérification sur le cadastre, la prise d'eau de Parnay s'avère appartenir en réalité à la commune de Dun-sur-Auron. La régularisation du dossier est en cours.

M. MOUSSEAU souligne que pour la prise d'eau de Bourges, les données techniques disponibles étant plus nombreuses, une étude plus approfondie va être menée. Sur la base de données de débit prélevé par rapport au débit de l'Auron, les services de la police de l'eau pourraient déterminer d'éventuelles mesures de restriction.

M. CADORET rappelle que le SAGE devra définir des volumes prélevables par usage, et donc un volume prélevable par le canal. Il est donc nécessaire de mettre en place des dispositifs de comptages des apports et sorties d'eau au canal.

M. CRÉPIN propose que soit étudiée la possibilité de gérer le canal comme un étang ou une retenue collinaire : emmagasiner de l'eau en période hivernale, en remplissant le canal au dessus de sa cote d'usage actuelle, et réalimenter le bassin versant en période d'étiage, notamment via les fuites et porosités du canal. Un système de limitation des prélèvements pour le canal en dessous d'un certain seuil de débit du cours d'eau pourrait notamment être mis en place, selon le même principe que ce qui se fait pour les prélèvements agricoles.

M. MOUSSEAU souligne qu'il sera difficile de considérer le canal comme une retenue collinaire, le niveau d'eau étant maintenu à une cote standardisée même en été. Toutefois, cette possibilité pourra être analysée s'il est envisagé de baisser cette cote à l'étiage.

Le problème des ragondins est souligné : ils sont en effet à l'origine de nombreux trous dans les berges, entraînant des fuites importantes du canal. Une élévation éventuelle du niveau de remplissage hivernal du canal ne pourra se faire qu'après étanchéification des berges et résolution du problème des ragondins. Pour cela, la mise en place d'une action coordonnée est nécessaire.

2.2. Sur le projet de valorisation touristique du canal

M. CRÉPIN présente les objectifs et l'avancement du projet de valorisation touristique du canal. Il souligne qu'il est nécessaire de réfléchir à la gestion de l'eau de façon simultanée avec le projet de valorisation touristique. En effet le canal a été identifié comme un potentiel de développement économique et touristique et il est nécessaire d'en conserver le linéaire. Il précise que le projet devra être neutre par rapport à la gestion quantitative, et donc, au minimum, ne pas entraîner de prélèvement supplémentaire sur l'Auron. Il n'est pas prévu de remise en eau complète du canal. Les

projets devront prévoir des solutions pour valoriser l'espace en période d'étiage sans prélèvement supplémentaire dans le cours d'eau, le tourisme n'étant pas l'usage prioritaire en période d'étiage.

2.3. Sur la gestion globale du Canal

Mme LE PRIOL indique que l'harmonisation administrative du SMCB est en cours afin que les autres syndicats, notamment le SIRCABVA, puissent y être adhérents. Les communes non adhérentes aux syndicats de travaux ont adhéré au SMCB.

M. MOUSSEAU précise qu'il n'existe pas seulement des problèmes de prélèvements liés aux ouvrages mais aussi des problèmes de sédimentation. En effet, l'eau circulant à faible vitesse ou stagnant, les sédiments se déposent d'avantage. C'est pourquoi il est préférable de laisser les barrages ouverts en hiver.

Il faudrait avant tout étanchéifier le canal. M. JOFFROY indique que les fuites du canal retournent à l'Auron via des fossés. Il souligne que certains secteurs du canal ont été restaurés mais que les travaux ont débuté par l'aval alors qu'ils auraient dû débiter par l'amont. Une meilleure coordination est donc nécessaire.

Dans ce sens, M. ROUSSEAU propose de définir dans le SAGE des priorités amont-aval. Ce travail a déjà débuté avec les associations de pêcheurs. Une campagne d'interview a permis de déterminer que l'aval de Bourges était une zone à traiter en priorité. En effet, cette zone est touchée par des problèmes d'envasement et de présence de plante, les deux problématiques étant probablement liées. De la campagne d'interview, il est ressorti une certaine lassitude des usagers de voir que beaucoup d'argent est investi sans que la situation n'évolue.

M. CADORET rappelle la nécessité d'une gestion coordonnée et indique que lorsque le volume attribué au canal sera déterminé, il faudra le répartir entre les différents tronçons.

Il évoque aussi la solution du soutien d'étiage par l'étang de Goule. En augmentant le niveau actuel de 10 cm, le volume d'eau retenu serait de 100 000 m³. Ce volume, stocké en hiver, serait relâché en période d'étiage.

M. BARRE pose le problème du risque supposé de l'effondrement de la digue de cet étang. M. MOUSSEAU répond que, suite à un diagnostic de sécurité réalisé par la DDEA, le risque apparaît comme nul. M. SENNEQUIER ajoute qu'un volume stocké de 1 million de m³ serait intéressant. Il correspond à la moitié du volume prélevable sur le bassin versant de l'Auron pour l'irrigation.

Afin de tester la capacité de l'étang de Goule au soutien d'étiage de l'Auron, M. CADORET indique qu'un débitmètre sera prochainement installé à l'exutoire de l'étang et qu'un groupe de travail sur ce sujet sera mis en place. Il rappelle que le débit réservé actuel est supérieur à 30 L/s. L'ensemble de la commission se pose la question de la qualité de l'eau relâchée, tant au niveau température que physico-chimique.

La commission se pose le problème de l'écologie de ces milieux. Mme LE PRIOL indique que le barrage de la rigole du Clou ne permet pas la montaison des anguilles. Celles-ci passent par le pré humide situé à côté du barrage. Le SAGE devrait imposer la mise en place d'un dispositif permettant leur migration.

Enfin, M. MOUSSEAU indique que les ouvrages mis en place sur le canal devront être statiques (non manipulables), simples et calibrés afin que ne se verse dans le canal que le volume souhaité, en fonction de la débitmétrie du cours d'eau.